



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2014, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	M. Peter Schnyder, Président
<b>CONSEIL GENERAL</b>	44 Conseillers généraux sont présents sur 49
<b>EXCUSES</b>	MM. Gaël Gobet, François Pythoud Mmes Eva Maria Genewein Depelteau, Régina Zaugg et Sandra Schabrun
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	8 Conseillers communaux sont présents
<b>EXCUSE</b>	M. Olivier Carrel

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2014
2. Installation de solutions informatiques interactives dans les classes de Villars-sur-Glâne
3. Construction d'une passerelle de liaison à Villars-Vert
4. Programme d'action pour la réalisation d'installations de stationnement pour les vélos
5. Suite des études pour la réfection de l'enveloppe de l'école de Cormanon
6. Postulat déposé par Mme Belkiz Renklicicek (PS) demandant d'étudier les possibilités d'autorisation de parcage (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
7. Postulat déposé par Mme Belkiz Renklicicek (PS) concernant les études tertiaires (HES, universités, EPF) accessibles pour tous (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
8. Postulat déposé par le PLR demandant la réactivation de l'étude pour une fusion avec la commune de Matran (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
9. Election d'un membre PLR à la Commission financière
10. Election d'un membre PS à la Commission d'aménagement
11. Divers

**M. Peter Schnyder**, Président. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mme et MM. les Conseillers communaux, les représentants de la presse, Mmes et MM. les membres du public, chères Villaroises et chers Villarois, bonsoir !

J'ai le plaisir de vous accueillir dans cette belle période d'automne. Magnifique temps qui essaie de nous récompenser du temps mouillé et froid de l'été passé.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par envoi personnel le 16 septembre 2014, soit dans le délai de principe de 15 jours et qu'elle a donc ainsi été régulièrement convoquée.

J'observe que la majorité des membres sont présents. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, je vous rappelle que les débats de ce soir sont enregistrés.

43 Conseillers généraux sont présents.

Depuis notre dernière séance, il y a eu beaucoup de changements parmi nous. Nous avons eu deux départs au sein du Conseil communal et quatre démissions au Conseil général, dont deux membres vont occuper les deux places vacantes dans le Conseil communal.

J'ai le plaisir de saluer parmi nous quatre nouveaux Conseillers généraux.

En remplacement de M. Pascal Bruchez, PLR, démissionnaire du Conseil général suite à son déménagement dans le vieux pays, je salue M. Gaël Gobet. M. Gobet est juriste, a 32 ans et habite dans notre commune depuis 1986. M. Gobet s'est excusé pour cette séance.

En remplacement de M. Olivier Carrel, PLR, démissionnaire du Conseil général suite à son entrée au Conseil communal, je salue M. Loris Schnarrenberger, Directeur de la société SJ Services Net SA. M. Schnarrenberger a 28 ans et habite notre commune depuis 28 ans.

En remplacement de Mme Anna-Sophia Delgado, Les Verts et sympathisants, démissionnaire du Conseil général suite à des études suivies à Londres, je salue M. Nicolas Schmidt, sociologue, né en 1972, marié, deux enfants. M. Schmidt habite notre commune depuis 2009.

En remplacement de M. Marc'Aurélio Andina, PS, démissionnaire suite à son entrée au Conseil communal, je salue M. Denis Pythoud, né en 1990, célibataire, il habite la commune depuis 1991. Comme vous le savez, jusqu'à aujourd'hui le secrétariat n'a pas reçu la confirmation de la part de la Préfecture concernant son assermentation. M. Pythoud n'aurait pas pu voter mais aurait pu siéger à la séance.

Les trois autres nouveaux membres ont été assermentés par le Préfet de la Sarine. Les deux membres présents peuvent siéger et voter.

Chers nouveaux collègues, je vous souhaite la bienvenue dans ce Conseil général et je demande à tout le monde de les recevoir avec un applaudissement chaleureux.

A cette occasion, je ne veux pas manquer de remercier Olivier et Marc'Aurélio. Olivier s'est excusé. Je reviendrai sur tous les excusés après. Je remercie Marc'Aurélio pour les nombreuses années qu'il a siégées dans notre Conseil. Merci d'avoir accepté le défi de rejoindre le Conseil communal pour compléter les places vacantes.

Egalement des remerciements aux Conseillers communaux partants, Mme Annelise Meyer-Glauser et M. Louis-Marc Perroud pour le travail accompli durant presque dix ans au sein du Conseil communal.

Se sont excusés pour ce soir, au niveau des Conseillers généraux :

- MM. Gaël Gobet et François Pythoud
- Mmes Eva Maria Genewein Depelteau, Régina Zaugg et Sandra Schabrun

Au niveau du Conseil communal, s'est excusé :

- M. Olivier Carrel

Notre ordre du jour comporte 11 points. Avez-vous des remarques à formuler à son sujet ? Tel ne semble pas être le cas.

Avant de passer en détail cet ordre du jour, j'ai quelques informations et réflexions à vous communiquer :

Comme nous avons pu lire dans la presse, la Suisse et l'UE sont parvenues à un accord dans le différend fiscal concernant l'imposition des entreprises. En bref, notre pays s'engage à abolir les régimes fiscaux critiqués. L'EU de son côté renoncera aux éventuelles mesures de rétorsion. Les mesures à prendre par la Suisse s'appellent RIE III (Troisième réforme de l'imposition des entreprises). Beaucoup d'encre a coulé dans la presse. Les discussions sont actuellement menées aux niveaux fédéral et cantonal. L'enjeu pour notre canton est important mais primordial pour notre commune et ses industries. Cette thématique va encore nous occuper ces prochaines années, c'est sûr.

Le week-end passé a eu lieu les votations fédérales. Elles ont montré une sensibilisation de la population suisse par rapport au coût des services de base en Suisse. Malgré une sensibilité qui se manifeste un peu différemment des deux côtés de la Sarine, on peut constater une peur que les besoins primaires, santé et hébergement, deviennent un luxe en Suisse.

Dans le dossier des fusions il y a eu des votes consultatifs. Dans la Glâne, six communes ont voté pour créer une commune fusionnée sous le nom de Villaz. Villaz-St-Pierre, la Folliaz, et Massonnens ont montré qu'elles étaient plutôt favorables à l'idée d'une fusion contrairement à celles de Torny, Villorsonnens et Châtonnaye. La suite à voir.

Contrairement aux citoyens de Billens-Hennens, Mézières et Romont ont décidé d'unir leur destin en 2017 sous le nom de Glâne-Centre.

C'était quelques informations pour vous montrer les thèmes qui ne sont pas seulement discutés ici sous forme de postulats ou autres mais également aux niveaux national et cantonal.

**M. Peter Schnyder**, Président. Je donne la parole à Mme la Syndique, Erika Schnyder.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Comme vous le savez, la vie politique est faite de bas et de hauts. Les uns s'en vont, les autres s'en viennent. Ces moments sont toujours imprégnés d'une certaine émotion qui nous permet de voir passer le temps et de nous dire, finalement, nous sommes bien peu de chose dans une vie, fut-elle politique.

Au nom du Conseil communal, je voudrais prendre congé de nos deux collègues qui ont abandonné le navire en cours de route.

Tout d'abord, Mme Annelise Meyer, à l'âge bien avancé, si je puis m'exprimer ainsi, de 67 ans a décidé de prendre une retraite parfaitement méritée. Nul ne fera le reproche à Mme Meyer d'être partie à un âge qui honore la promesse du Conseiller fédéral, Pascal Couchepin, qui est d'ailleurs du même parti qu'elle, et qui a fixé cet âge idéal pour un départ à la retraite. Mme Meyer aura fait son devoir jusqu'au bout, avec beaucoup d'engagement et de gaité. Elle a apporté une touche artistique au Conseil communal, tant par sa bonne humeur communicative, que par sa manière d'aborder les dossiers, qui faut-il bien le dire, n'était pas toujours très conventionnelle.

Néanmoins, nous garderons de Mme Annelise Meyer un excellent souvenir. Elle a gagné le droit de s'occuper, maintenant, de ses petits-enfants et non pas de son mari. Mon père disait à l'époque, quand on se marie aux yeux de son épouse on est le numéro un. Puis vient le premier enfant et on recule d'un rang, vient le deuxième enfant et on recule de deux rangs, puis vient le premier chien, on recule de trois rangs, puis vient le troisième enfant et là on ne compte plus.

Je pense que François Meyer ne compte plus. Par contre, ses petits-enfants comptent encore sur leur grand-maman, de même que son fidèle Argos, son gros toutou, qui est très attaché à sa mamie. Annelise a une belle retraite en perspective et comme tous les jeunes retraités, si je puis dire, elle sera certainement beaucoup plus occupée que durant sa vie active. Nous lui souhaitons d'ores et déjà beaucoup de bonheur pour sa deuxième vie et sa renaissance.

Dans un registre un peu plus triste, notre collègue, Louis-Marc Perroud a dû quitter le Conseil communal, lui aussi, mais pour des raisons de santé. Louis-Marc s'est beaucoup investi dans sa tâche de Conseiller communal à la tête des finances. Il aurait voulu terminer ce mandat et avait déjà annoncé qu'il n'en solliciterait pas un nouveau. Malheureusement, il a été rattrapé par des problèmes inhérents à sa santé et a été obligé de nous quitter.

Nous lui adressons tous nos meilleurs vœux de santé et je peux vous dire, d'ores et déjà, que maintenant qu'il est libéré de la tâche communale, il est un peu soulagé et va un peu mieux. Ce qui me permet de dire que la tâche communale est assez lourde.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, en votre nom à tous ainsi qu'à celui de mes collègues, je pense qu'on peut leur exprimer toute notre reconnaissance pour tout le travail qu'ils ont accompli jusqu'ici et surtout pour tout ce qu'ils ont fait dans le désintéressement le plus total pour notre belle commune. Je vous demande de les applaudir.

Pour les remplacer, deux nouveaux collègues ont rejoint le Conseil communal. M. Olivier Carrel qui a repris les finances. Comme l'a dit le Président, les défis nous attendent, en particulier la fiscalité des entreprises. Le Conseil communal est assez inquiet de l'évolution future du problème de la fiscalité. Nous avons vu, en Olivier Carrel, un digne successeur de Louis-Marc. Il connaît bien les problèmes fiscaux et c'est naturellement que nous avons pensé que les finances devaient lui revenir. M. Olivier Carrel s'est excusé pour ce soir, mais il s'est engagé d'ores et déjà à mener la politique de la continuité qui a été celle poursuivie jusqu'ici.

Nous espérons que nous n'aurons pas de problèmes dans l'avenir et que nous pourrons toujours continuer à garder cette politique sans une surprise venant de la Confédération ou du Canton.

Pour remplacer Mme Meyer, j'aurais préféré une femme ! Mais c'est avec grand plaisir que nous accueillons, M. Marc'Aurélio Andina, qui est très intéressé par le nouveau dicastère qui lui est dévolu. Il a toujours eu une fibre très sociale, en particulier pour les jeunes enfants. Il est entraîneur de football pour gamins et même pour les filles. C'est tout naturellement que M. Andina reprendra le dicastère des prestations à la population. A part les jeunes qu'il connaît bien, il va se frotter aux vieux ! Ceci est toujours bon car c'est un premier pas vers l'avenir, au point où nous allons, nous ne reculons pas.

Je vous demande également de souhaiter la plus cordiale bienvenue à nos deux nouveaux collègues et aussi bon vent pour la tâche, pas si simple, qui les attend jusqu'à la fin de la législature.

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au point 1 de l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2014**

**M. Peter Schnyder**, Président. Vous avez tous reçu le procès-verbal en question. Y a-t-il des remarques à son sujet ? M. Buntschu.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Rien de grave, mais j'ai remarqué que j'étais considéré comme absent sur le procès-verbal alors que j'avais bel et bien envoyé un e-mail à l'ancienne Présidente. Serait-il possible de me mettre dans les excusés dans la correction du procès-verbal ?

**M. Peter Schnyder**, Président. La correction sera faite. Y a-t-il une autre intervention ? Tel n'est pas le cas.

Nous allons passer au vote. Nous sommes ce soir 44 Conseillers généraux présents.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 6 juin 2014 sont priés de le manifester par main levée.

***Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2014 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.***

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Message relatif à l'installation de solutions informatiques interactives dans les classes de Villars-sur-Glâne**

**M. Peter Schnyder**, Président. J'ouvre la discussion générale et je passe la parole à la Commission financière, M. Thomas Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Vice-président de la Commission financière. Lors de sa séance du 16 septembre 2014, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale en charge du dossier.

La Commission financière soutient ce projet d'équipement des salles de classe de Villars-sur-Glâne, recommandé par la DICS, bien qu'aucune obligation légale ne nous y contraigne. La Commission financière ne peut que saluer la volonté politique d'anticiper ce qui, vraisemblablement, deviendra, dans un futur proche, obligatoire.

Le fait d'étaler sur trois ans la mise en place de ce nouvel équipement dans les trois cercles scolaires est judicieux puisqu'il permettra, au fil des installations, de bénéficier des dernières technologies et de corriger d'éventuels défauts.

La Commission financière se pose la question de la nécessité et de l'utilité de telles installations pour les enfants des écoles enfantines, compte tenu de leur âge et de l'activité exercée en classe, sachant que cet équipement représente tout de même les 30 % du budget global. Un avis pris auprès des enseignants serait utile.

Compte tenu de ces éléments, la Commission financière préavise positivement, et à l'unanimité, la demande de crédit de Fr. 477'400.--, sur trois ans, par l'utilisation des crédits disponibles. Toutefois, elle attend du Conseil communal qu'il adopte une ligne directrice stricte en la matière. A cet effet, elle a requis des explications de la part du Conseil communal et de son Chef du service des finances sur la problématique d'utilisation des crédits disponibles et du recours à l'emprunt, qui lui seront fournies lors d'une rencontre agendée au 7 octobre prochain.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est au Conseil communal. Mme Caroline Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. J'imagine que vous avez tous lu attentivement le message et j'aimerais vous préciser deux choses. La première, une erreur de chiffre s'est glissée dans le nombre total des classes enfantines, qui est de 15 et non pas de 16, ce qui fait que nous n'aurions plus que 56 classes à équiper actuellement. Cette économie est provisoire car, dès 2015, une classe primaire va s'ouvrir à Cormanon et l'année suivante encore deux autres, qui devront aussi être équipées.

Le matériel que nous avons prévu d'installer est projeté sur l'écran. A gauche, vous avez un tableau avec au milieu une surface blanche. Au-dessus de ce tableau, qui est mobile, vous avez une potence sur laquelle est fixé un beamer interactif. Puis à droite, vous avez ce qu'on appelle un visualiseur, qui est une sorte de petite caméra permettant de projeter des documents papier ou des objets au tableau. C'est l'investissement que nous envisageons.

Dans les cas où cela sera possible techniquement, notamment pour les écoles les plus récentes, il est possible que nous transformions les tableaux noirs existants. C'est-à-dire que nous appliquerons une surface blanche au milieu, les deux volets extérieurs restant les mêmes et nous fixerons le beamer sur le tableau au moyen d'une potence. Celui-ci est toujours fixé au tableau afin de garder la même distance de projection. Ces tableaux peuvent monter et descendre en fonction de la taille des personnes qui les utilisent.

Dans les cas où il ne serait pas possible de transformer les tableaux parce qu'ils sont trop vieux, comme ceux de l'école de Cormanon qui ont bientôt 50 ans, il faudra en acquérir des nouveaux avec, à côté, la petite caméra de visualisation.

Nous avons choisi la solution d'investir dans des beamers interactifs, où c'est par l'ordinateur via le beamer que l'image est projeté sur le tableau, et non pas dans des tableaux interactifs qui sont des sortes d'i-pads géants, si vous me permettez la comparaison.



C'est tout d'abord une question de prix. Un tableau blanc interactif coûte environ 20 % plus cher qu'un beamer interactif et, au bout de cinq à sept ans, le matériel doit être remplacé parce qu'il devient obsolète. Il faut remplacer les tableaux dont le coût est nettement plus élevé que celui d'un simple beamer, qui est finalement un outil de projection.

Dans ce domaine, l'évolution des techniques est prodigieuse. J'ai été visiter le centre Fri-Tic, en début janvier et je l'ai revisité au mois de juin. Vraisemblablement, si j'allais le revisiter maintenant, le matériel aurait encore évolué et les prix aussi. Tout change très vite. A titre d'exemple, au début de l'année, ces beamers interactifs ne pouvaient être utilisés qu'avec des stylos particuliers, reconnus par l'installation. Maintenant, on peut le faire avec les mains, ce qui facilite l'utilisation du matériel et évite d'acheter des stylos qui risquent de se casser en tombant. C'est vraiment extraordinaire car toute la technique évolue pratiquement quotidiennement.

Si vous acceptez ce message, nous allons réaliser ces équipements école par école, année après année. On espère apprendre à chaque fois et on tâchera de faire le mieux possible la première fois. Vraisemblablement, si on commet des erreurs on essaiera de les éviter pour le prochain investissement.

J'aimerais également répondre à la Commission financière au sujet de l'investissement des beamers interactifs dans les classes enfantines. J'ai été visiter deux trois écoles récentes, notamment celle de Péroilles, au Botzet, où ils ont installé des tableaux blancs interactifs dans les classes enfantines. J'ai discuté avec les enseignantes qui utilisent quotidiennement les tableaux parce que cela permet un travail collectif, des travaux en commun, certains y font un travail de psychomotricité et de reconnaissance sur le tableau. Cela permet également de présenter un album au tableau plutôt qu'à la main, face à la classe, cela facilite la présentation de documents et l'écriture au tableau. En fonction du style de reconnaissance, on peut arriver à faire des lettres, mettre des consignes en audio, travailler sur des images en grand. Les enseignantes y trouvent un grand avantage pédagogique. Il est bien évident, comme tout outil, qu'elles ne l'utilisent pas toute la journée.

Ceux et celles qui ont des enfants jeunes ainsi que des i-phones, i-pads ou autres tablettes à la maison, savent qu'ils sont très vite performants sur ce genre d'outil. Pour eux, ça ne leur pose aucun problème.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion de détail.  
Mme Spicher.

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 25 septembre dernier, le groupe socialiste a examiné avec attention le message relatif à l'installation de solutions informatiques interactives dans les classes de Villars-sur-Glâne.

Si nous avons été convaincus par les arguments pédagogiques, didactiques et financiers développés dans le message, si nous soulignons le fait qu'une visite de locaux similaires a été faite à la nouvelle école du Botzet et que les renseignements ont été pris auprès de Fri-Tic, il nous reste quelques interrogations.

Nous avons bien compris maintenant et nous nous posons aussi la question pourquoi un tel matériel était proposé pour les classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année Harnos ? Nous avons déjà une partie de réponse aussi parce que les enseignants ont bel et bien obtenu le même diplôme que leurs collègues de 3H à 8H, et sont donc tout à fait habilités à utiliser ce matériel technologique en lien avec les MITIC. Raconter un conte en image et en audio c'est beaucoup plus sympa.

Nous avons bien compris qu'une salle de classe n'est pas définitivement dévolue à un même degré à Villars-sur-Glâne d'une année à l'autre et qu'il y aurait des raisons qui pousseraient à ne pas maintenir cet investissement.

Est-ce que le lien avec les installations du CO de Péroilles a déjà été pensé ? Les élèves vont en bénéficier de ce matériel didactique d'enseignement auront-ils la possibilité d'en profiter jusqu'au bout de leur scolarité obligatoire ou devront-ils se débrouiller pour s'adapter à des conditions d'enseignement foncièrement différentes une fois les portes du CO franchies ? Car si peu importe les moyens pour transmettre la matière à enseigner, il faut s'assurer que les élèves, eux, auront fait la différence entre les moyens et les apprentissages d'appropriation de leurs contenus.

Le groupe socialiste reste néanmoins d'autant plus convaincu de cet investissement pour nos écoles, qui permettra également au corps enseignant de sensibiliser les élèves aux accès de ce si fantastique mais si redouté réseau mondial qu'est Internet.

Il va s'en dire que la 4<sup>ème</sup> école sera équipée du même matériel interactif et que cet investissement-ci fera partie du coût de l'installation sans que nous ayons à accorder un nouveau crédit pour ce même projet.

Néanmoins, c'est sans restriction que le groupe socialiste soutient le message du Conseil communal et vous invite à voter ce crédit de Fr. 477'400.--, sur trois ans, pour procéder à

l'installation de ces équipements de beamers interactifs et fournir la formation idoine à des enseignants que nous remercions d'ores et déjà pour le temps qu'ils vont passer à se former.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autre intervention ? Mme Mottolini.

**Mme Pascale Mottolini**, Conseillère générale. Le groupe PDC, lors de sa séance du 23 septembre dernier, a examiné avec attention le message relatif à l'installation de solutions informatiques interactives dans les classes de notre Commune.

Bien qu'il n'existe actuellement pas d'obligation en la matière, il nous semble opportun d'adapter nos classes aux nouvelles technologies et pédagogies qui vont certainement devenir la norme dans un futur proche et ce, probablement, à tous les niveaux d'études.

Nos membres ont émis quelques réserves sur la pertinence d'équiper les classes enfantines, mais nous sommes persuadés que les enseignants sauront mettre à profit cette forme moderne d'enseignement dans le cadre de leurs cours.

Le groupe PDC vous propose par conséquent d'accepter ce message.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autre intervention ? Mme Emmanuelle Rio de Martino.

**Mme Emmanuelle Rio de Martino**, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 24 septembre dernier, le groupe des Verts a bien pris connaissance du message relatif à l'installation de solutions informatiques interactives dans les classes de Villars-sur-Glâne.

Il est, à notre avis, tout à fait judicieux d'équiper les classes de nos écoles avec des outils informatiques performants et actuels. Les beamers interactifs feront partie, sous peu, du matériel standard de chaque classe. Il est donc logique de penser à équiper toutes les écoles, les anciennes comme les nouvelles de la même façon.

Une question se pose : qu'en est-il du raccordement réseau de ce matériel. Il est préférable que le raccordement soit réalisé avec des câbles plutôt que du Wi-Fi.

D'une manière générale, nous souhaitons que l'on reste attentif à l'utilisation du Wi-Fi dans les écoles, car certaines études montrent que les ondes peuvent être nocives, spécialement pour les enfants. Rien n'est vraiment clair à ce sujet, mais nous pensons que, par principe de précaution, il est important de rester vigilant sur ce sujet.

Le même principe de précaution s'applique aux antennes de téléphones portables.

Ceci étant dit, le groupe des Verts approuve ce message et vous invite à en faire de même.

**M. Peter Schnyder**, Président. Mme de Raemy.

**Mme Sabine de Raemy**, Conseillère générale. Le groupe PLR a pris connaissance avec un grand intérêt du message relatif l'installation de solutions informatiques interactives dans les classes de Villars-sur-Glâne.

A l'heure actuelle, c'est une excellente chose de pouvoir faire bénéficier les élèves, tout comme les professeurs, des avancées technologiques, au profit d'une meilleure interactivité durant les cours.

Ces outils pédagogiques sont une chance dont il est juste de profiter amis en étant toutefois assez indulgent par rapport à leur réalisation, problème qui a déjà été soulevé.

Ainsi, le groupe PLR applaudit cette initiative et les enseignants qui vont devoir s'approprier une nouvelle approche de l'enseignement et approuve le mode d'aménagement évoqué dans le message, soit un établissement équipé par an ainsi que les investissements qui vont en résulter.

Toutefois, une question subsiste, et cela je le dis à titre personnel, comment vont désormais faire les élèves pour se passer des petits mots et bavarder si le professeur ne leur tourne plus le dos !

**M. Peter Schnyder**, Président. Autres interventions ? Je passe la parole au Conseil communal. Mme Caroline Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Concernant l'intervention du groupe socialiste au sujet des tableaux interactifs pour la suite de leur scolarité, effectivement, le CO de Pérolles n'est pas équipé de tableaux blancs interactifs. Toute une réflexion est en cours au sein du Comité sur ces questions d'équipements informatiques. Mais si vous insistez, je peux soutenir l'investissement conséquent au CO de Pérolles, mais après il ne faudra pas se plaindre des répercussions financières auprès de notre Commune !

Pour les Verts, ces beamers interactifs sont reliés par câble à l'ordinateur car il faut qu'il y ait une liaison vidéo entre l'ordinateur et le beamer.

Je profite de préciser qu'actuellement dans les anciennes écoles des Rochettes et de Cormanon, le système informatique se transmet effectivement par Wi-Fi car il n'y avait pas de câble à l'époque. Nous avons mis les bornes Wi-Fi à l'extérieur des classes, dans les couloirs, afin d'éviter un trop grand rayonnement au sein des classes. A Villars-Vert, une partie de l'école est câblée et une autre partie fonctionne en Wi-Fi.

S'agissant de l'intervention du PLR, peut-être que les élèves s'enverront des sms dorénavant !

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit relatif à l'installation de solutions informatiques interactives dans les classes de Villars-sur-Glâne, pour un montant de Fr. 477'400.--, sur trois ans, par l'utilisation des crédits disponibles, sont priés de le manifester par main levée.

Nous sommes actuellement 44 Conseillers généraux.

***Le message est approuvé par 43 oui et une abstention.***

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Message relatif à la construction d'une passerelle de liaison à Villars-Vert**

**M. Peter Schnyder**, Président. J'ouvre la discussion générale et je passe la parole à la Commission financière, M. Thomas Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Vice-Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 16 septembre 2014, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière relève la nécessité de cette passerelle de liaison dont le besoin se fait sentir depuis plusieurs années déjà et qui sera d'autant plus justifiée par l'augmentation prochaine de la circulation avec la mise en service du pont de la Poya. La Commune ne peut que se féliciter d'avoir acquis, il y a quelques années déjà, le terrain qui servira à accueillir cette construction qui s'inscrit dans le développement de la mobilité douce sur le territoire de notre Commune.

Mis à part certaines remarques sur l'esthétisme du projet retenu et la sécurité des automobilistes, lancer de pierres et est-ce-que des grillages seraient nécessaires, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 1'260'000.-- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense. Elle prend acte avec satisfaction que ce projet, classé dans les mesures prioritaires A du PA2, sera subventionné par l'Agglomération et le Canton.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est au Conseil communal, M. Bruno Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je peux ajouter quelques informations sur cette passerelle. Le message qui vous est présenté ce soir, est depuis quelques années déjà dans les tiroirs de la Commune. Comme vous le savez, cela fait particulièrement longtemps qu'on parle de cette passerelle. Pourquoi est-ce qu'elle arrive aujourd'hui ? C'est notamment puisqu'elle est subventionnée par la Confédération et paradoxalement, il a fallu attendre que le premier groupe de mesures subventionné par la Confédération dans le cadre de l'Agglomération de Fribourg soit approuvé pour que nous puissions débiter les travaux. C'est pour cette raison que le Conseil communal a tant tardé à vous présenter ce message.

Je peux ajouter quelques informations dans le domaine de la mobilité. Comme vous l'avez si bien dit, M. Marthaler, nous connaissons dès le 12 octobre un changement radical dans l'organisation des flux de notre agglomération avec l'ouverture du pont de la Poya. Précisons que ce dernier comporte une voie de mobilité douce qui permettra aux cyclistes de relier le Schoenberg à St-Léonard de manière plus agréable qu'aujourd'hui et plus rapide.

Le 7 octobre prochain aura aussi lieu l'inauguration de la piste piétons-cycles qui borde la voie ferrée entre St-Léonard et la gare de Fribourg. Il y a déjà deux éléments de mobilité douce pour les piétons et les cyclistes qui vont être ouverts dans notre agglomération.

La passerelle que nous vous présentons ce soir est un élément de plus qui viendra s'ajouter à ce puzzle de la mobilité douce. Le Conseil communal est très fier de pouvoir apporter cette pierre à l'édifice.

Encore une petite précision par rapport aux véhicules. Le carrefour de Belle-Croix, qui est déjà aujourd'hui le carrefour le plus fréquenté du Canton, connaîtra un afflux de 4'000 véhicules supplémentaires par jour avec l'ouverture du pont de la Poya. C'est vous dire si, dans ce secteur-là, au cours des prochaines années, nous aurons conjointement avec le Canton de nombreux investissements à faire.

Une dernière remarque par rapport à l'esthétisme, comme je vous l'ai dit, ce projet ressort de nos tiroirs et ça fait longtemps que le modèle de passerelle a été arrêté. Je vais vous proposer un petit rappel historique affiché au beamer.

Nous avons eu plusieurs projets, un entièrement en béton, un en bois, une passerelle haubanée qui aurait pu nous rappeler le pont de la Poya, en tout cas dans sa partie esthétique, je ne souhaite pas que ce soit la même chose avec le devis général.

Une passerelle en arc et finalement la version retenue, soit une passerelle en métal et la dernière image qui est un dessin de ce que sera cette passerelle dans les plans actuels. Certes, au niveau esthétique chacun a ses goûts et couleurs. Elle a l'avantage, par rapport à la passerelle haubanée, d'être un peu moins onéreuse. Je reste à votre disposition pour vos questions.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion de détail.  
M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Le Centre Gauche PCS ne peut que se réjouir du message qui nous est soumis ce soir et va l'approuver à l'unanimité.

Déjà suggéré par l'Association de quartier de Villars-Vert depuis 35 ans, ce projet n'a plus besoin de prouver son utilité puisqu'il va éviter à plus d'une centaine de travailleurs et à d'innombrables promeneurs d'utiliser le périlleux passage piéton qui traverse la semi-autoroute.

De plus, cette passerelle s'inscrit en continuité avec le chemin qui relie l'Hôpital cantonal de Bertigny à Villars-Vert et va renforcer considérablement la mobilité douce dans ce secteur

Nous aimerions cependant poser une question. Est-il prévu d'arboriser les alentours de la future passerelle, qui manquent aujourd'hui cruellement de végétation et qui sont marqués par une superposition de chemins et la proximité du parking public ?

En effet, comme la vitrine Cartier le long de l'autoroute, cette passerelle et ses alentours pourraient devenir, modestement, une carte de visite de plus pour notre Commune.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Carnevale.

**M. Angelo Carnevale**, Conseiller général. Je vous invite à accepter le financement pour la construction de la passerelle pour deux simples raisons.

Le rythme de travail est devenu de plus en plus rapide dans notre société actuelle et incite les personnes à courir plus vite. Il en est de même avec les voitures et autres moyens de transports motorisés. Les conducteurs ayant les pensées ailleurs, s'arrêtent souvent en catastrophe aux passages piétons sur cette longue ligne droite.

Je vous assure que traverser, à pied le carrefour de Belle-Croix, direction Moncor, à quatre voies, est devenu très dangereux. Qui mieux que moi peut le dire, je le traverse quatre fois par jour pour me rendre à mon travail chez Meggitt. La vie d'une personne vaut plus que Fr. 650'000.-- environ, si malheureusement un accident devait arriver.

Pour la continuité de la mobilité douce, la passerelle sera une liaison entre le Guintzet et la promenade des Tilleuls toujours plus empruntée par les gens et aussi par ceux et celles qui pratiquent du sport et traversent en même temps le quartier de Villars-Vert.

En tenant compte, de la contribution du Canton et de l'Agglomération, le coût pour notre Commune sera à un prix abordable. Le groupe socialiste soutient l'initiative pour la construction de la passerelle.

**M. Peter Schnyder**, Président. Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du message au Conseil général relatif à la construction d'une passerelle de liaison à Villart-Vert.

Dans sa réflexion, notre groupe a mis en avant les éléments suivants :

- La réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix Villars-sur-Glâne, s'inscrit clairement dans le tableau des mesures structurelles du PA2 Fribourg (Plan directeur de l'Agglomération 2<sup>ème</sup> génération) approuvé en mars 2012 par le Conseil d'Etat.
- Contrairement à ce qu'indique le message, la réalisation de la passerelle n'a pas pour but d'améliorer à cet endroit la fluidité des transports publics, voire du trafic individuel motorisé. Le PA2 Fribourg n'assigne nullement cet adjectif à cette mesure.



- La réalisation de la passerelle a en revanche pour but la sécurisation et l'attractivité des déplacements en mobilité douce au sein du quartier de Villars-Vert, ainsi qu'entre les sites stratégiques d'agglomération que sont Bertigny et Moncor-Belle-Croix, tous deux implantés sur notre Commune de Villars-sur-Glâne.
- La charge du trafic au carrefour de Belle-Croix est actuellement d'environ 26'000 véhicules par jour. Avec l'ouverture du pont de la Poya le 13 octobre prochain, il faut s'attendre à environ 4'000 véhicules supplémentaires par jour. Cet accroissement de près de 15% du trafic de véhicules rend d'autant plus indispensable la réalisation de la passerelle, dans son objectif de sécurisation.
- On observe au passage que, dans le message qui nous est transmis, la prise en charge par le canton à concurrence de Fr. 132'000.--, alors qu'elle est prévue à concurrence de Fr. 159'120.-- dans le PA2 (2<sup>ème</sup> génération). Il y a là une prise en charge du Canton de Fribourg de Fr. 27'000.-- inférieure à ce qui est prévu dans le PA2.

Finalement, à suivre le dictionnaire Larousse online, une passerelle est un pont donnant passage aux seuls piétons et/ou supportant des canalisations. Vu l'ampleur de l'infrastructure à réaliser et son usage bien au-delà des seuls piétons, on s'étonne quelque peu de l'utilisation galvaudée du mot passerelle. Cela n'empêchera pas notre groupe d'emprunter la passerelle d'embarquement immédiat pour ce message.

Moyennant un complément d'information sur la prise en charge par le canton de Fr. 27'000.-- inférieure à ce qui est prévu dans le PA2, notre groupe PDC propose, à l'unanimité des membres présents lors de notre séance de préparation, l'acceptation de ce message.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Schnarrenberger.

**M. Loris Schnarrenberger**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation du 25 septembre 2014, le groupe PLR a pris connaissance du message concernant la construction d'une passerelle de liaison à Villars-Vert.

La construction de cette passerelle répondait à une attente des entreprises de la zone d'activité de Moncor. Nous soutiendrons le message à la condition d'avoir une réponse à une question primordiale que nous nous posons.

En effet, nous voulons savoir si cette passerelle est intégrée à l'étude de réhabilitation de la route de Moncor dans laquelle un remodelage du carrefour de Belle-Croix est prévu. Il est pour

nous inconcevable d'investir aujourd'hui une somme d'argent aussi importante, même si nous devons renoncer au subventionnement dans le futur, en n'étant pas certain que dans quelques années cette passerelle doit être démontée ou déplacée.

De plus, nous souhaitons ajouter qu'il apparaît dans le PA2 que cet objet a été estimé à Fr. 900'000.--. Ainsi le subventionnement de l'agglomération ne dépassera pas les 50% de ce montant, soit Fr. 450'000.--. Le montant de la dernière étude du bureau d'ingénieur est estimé à Fr. 1'260'000.-- avec une marge d'approximation de 15%. Il en résulte une perte de subvention pour la commune se trouvant dans une fourchette entre Fr. 85'000.-- et Fr. 275'000.--.

Quand nous voyons cet état de fait, nous nous inquiétons de savoir si nous devons nous attendre dans les prochains messages concernant les investissements liés au PA2 à retrouver de telles différences. Nous nous posons également la question de savoir sur quelle base ce projet a été évalué pour arriver à une telle différence.

Afin de pouvoir soutenir ce message, nous souhaitons des réponses complètes en engageant le Conseil communal.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autre intervention ? M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le parti des Verts a étudié le message relatif à la construction d'une passerelle de liaison à Villars-Vert et est arrivé aux conclusions suivantes.

L'urbanisation de notre commune a connu une forte activité dans les années 70 et 80 avec les concepts en vogue de ce temps. Le trafic individuel fut largement privilégié en dépit de toutes autres formes de mobilité. Depuis, la certitude a grandi que des concepts plus globaux doivent être appliqués. L'esprit d'urbanisation du 21<sup>ème</sup> siècle est en marche. Le défi actuel inclut l'interconnexion intelligente entre le flux de piétons, la base de toute mobilité, les flux de cyclistes, les systèmes de car sharing ainsi qu'avec les transports publics, tels que le bus et le train. De plus ce méta système de mobilité douce doit se superposer au flux du transport individuel largement développé par nos aïeux.

Cette passerelle propose une solution intelligente pour faire cohabiter les flux de piétons et cyclistes avec les flux du transport individuel. Elle permet de relier le quartier de Villars-Vert et le quartier de Moncor en toute sécurité pour les piétons et les cyclistes. Le deuxième défi est la synchronisation de la planification des communes avec la planification de l'agglomération. Cet objet figure dans le PA2 comme mesure A et est agencé dans le budget de 2015 avec un

montant de Fr. 508'300.--, ce qui veut dire que la Confédération cofinancera cet objet. Il nous semble essentiel que les efforts des différentes communes et celui de l'agglomération soient synchronisés pour permettre un développement efficace et harmonieux du Grand Fribourg.

Le parti des Verts soutient ce projet et invite le Conseil général à faire de même.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. Une passerelle piétonne, c'est bien. Mais une belle passerelle piétonne c'est encore mieux.

Sachant que nous nous trouvons dans une entrée majeure de Fribourg, je suis déçu, à titre personnel, de l'architecture proposée pour cette passerelle. Manque d'audace, manque d'idée, manque de moyens, que sais-je !

On a peut-être une partie de la réponse avec le Conseiller communal, M. Marmier, qui nous a indiqué que le message datait de quelques années. Cela se voit au niveau de la conception du projet. Soit dit en passant, le projet du pont de la Poya a aussi attendu quelques années avant de se réaliser. Il a été entièrement relifté pour avoir le projet qui a été réalisé maintenant par rapport au concours, il y a eu une grosse évolution.

Sans oser prétendre à vouloir imiter les haubans du pont de la Poya, je pense qu'il est de notre devoir d'améliorer l'esthétique de la passerelle proposée.

J'ai quelques exemples de passerelles. Je vais essayer de vous les projeter sur le beamer.

**M. Peter Schnyder**, Président. En attendant la projection, je donne la parole au Conseil communal, M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Par rapport à l'arborisation, M. Moret, nous n'avons encore rien de prévu. Il y aura des aménagements pour raccorder les différents trottoirs et les différents cheminements à cette passerelle. Nous verrons cela en temps voulu, pour le moment je n'ai pas de réponse à votre question.

Comme l'a soulevé, M. Carnevale, effectivement cette passerelle donnera une solution beaucoup plus sûre pour traverser la fin de la semi-autoroute. En général, on préconise de ne pas avoir des passages piétons qui traversent plus de trois voies, ce qui est le cas à cet endroit où il y a de nombreux véhicules. C'est une sécurité supplémentaire pour les piétons.

Par rapport à la prise en charge, question de Mme Defferrard, les montants chiffrés dans le PA2 étaient des estimations. C'est après la publication du PA2 que le Canton a chiffré définitivement sa participation. Il l'a fait en prenant en compte l'éventuel gabarit supplémentaire en cas d'agrandissement de la route. Même si le PA2 prévoyait un montant de Fr. 27'000.-- supérieur, cela n'est pas contraignant pour le canton, il peut chiffrer ce qu'il souhaite par la suite. Je ne peux pas vous donner de réponse plus satisfaisante.

Par rapport au chiffre de Fr. 900'000.-- pour la passerelle, le principe est le même, le montant fixé dans le PA2 est indicatif. L'Agglomération ne subventionne que sur ce montant-là. Je préciserais tout de même qu'il est assez juste parce que l'Agglomération finance l'ouvrage et pas les à côtés.

Si vous ajoutez au devis de l'ouvrage estimé à Fr. 723'000.-- les honoraires et les marges, vous arrivez à peu près à Fr. 900'000.--. Le financement de l'Agglomération est un peu près conforme.

Concernant l'avenir de cet endroit. Il y a effectivement le projet de place urbaine mais on ne connaît pas encore la date de sa réalisation. La passerelle est intégrée et il faudra de toute façon que les piétons passent à un autre endroit que les flux de véhicules. Cette passerelle s'intégrera dans le projet futur. Il n'est pas exclu, comme vous le dites, qu'il faille la déplacer ou la prolonger, c'est-à-dire rajouter un segment pour séparer les voies de véhicules.

C'est un projet qui n'est pas encore sorti. Il verra le jour peut-être dans dix ans ou plus. L'élément passerelle est de toute façon intégré. Le fait de garantir aujourd'hui qu'on ne déplacera pas les socles est absolument impossible.

J'en ai fini avec les précisions. Est-ce qu'on peut avoir la présentation des passerelles. Je dirais quand même, M. Eugster, que vous avez oublié de nous indiquer le devis de ces passerelles !

Je vais quand même citer notre très apprécié Ministre des finances jusqu'à aujourd'hui, M. Perroud, aurait dit : « Mais ayez un peu de bon sens, ne dépensez pas trop d'argent. L'important c'est qu'on puisse passer. Il ne faut pas non plus exagérer à chaque fois. »

Sur ce, je vous laisse profiter de ces images, qui sont effectivement très belles et ce serait avec un grand plaisir que le Conseil communal réaliserait des passerelles comme celles-ci.

**M. Peter Schnyder**, Président. Je donne la parole à M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. Pour répondre à M. Marmier, concernant les devis, ce n'est pas mon métier, je ne suis pas ingénieur. Deuxièmement ce sont des passerelles qui n'ont pas forcément la même utilité, la même longueur que celle qu'on a.

M. Eugster commente la projection d'exemples des diverses passerelles à Aarau, Levallois, la Roche-sur-Yon, Evry, Genève et Venlo.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Sansonnens.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. Je sollicite une brève suspension de séance suite aux explications qui ont été données. J'aimerais pouvoir en discuter avec mon groupe.

**M. Peter Schnyder**, Président. Une suspension de séance de 5 minutes est accordée.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est donnée à M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Nous sommes d'accord avec la suspension de la séance. Je suis simplement déçu par la réponse du Conseiller communal, M. Marmier, quant à l'absence d'arborisation. On peut être économe sur une structure de passerelle, mais l'environnement devrait directement être traité dans le projet, ce qui a été le cas pour le pont de la Poya. Je souhaiterais connaître la raison pour laquelle on n'a pas prévu le plan d'arborisation, qui pourrait modifier quelque peu l'esthétique du projet.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est donnée à M. Marmier avant la suspension de la séance.

**M. Bruno Marmier**. Conseiller communal. M. Moret, je prends note de cette lacune et je ferai en sorte de la corriger.

La séance est levée à 20h.35. Reprise de la séance à 20h.41.

**M. Peter Schnyder**, Président. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Sansonnens.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. Le groupe PLR n'est guère satisfait des commentaires qui ont été apportés. En effet, on ne nous donne pas toutes les explications pour connaître le sort qui sera réservé au carrefour de Belle-Croix.

Dans l'ensemble, nous vous recommandons d'accepter ce message car il s'agit vraiment d'un endroit dangereux.

**M. Peter Schnyder**, Président. Je passe la parole au Conseil communal. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**. Conseiller communal. M. Sansonnens, je vous remercie de votre prise de position. Si je ne peux pas vous donner de réponses satisfaisantes c'est parce que la réorganisation de ce carrefour n'existe même pas à l'état d'avant-projet. Le concept qui a été publié dans le plan d'aménagement local est un concept prévu de longue date mais qui a été, pour des raisons budgétaires, reporté à de meilleurs moments. Il y a plusieurs variantes. Une variante courte à 30 millions, que vous validerez sûrement, et la variante longue à 60 millions, qui vous ne validerez peut-être pas.

Dans la variante longue, effectivement il est probable que le périmètre où se trouve la passerelle sera touché. On parle de projets qui vont arriver dans quinze ans alors que fait-on avec les problèmes de mobilité pour les quinze prochaines années.

Je ne peux pas vous donner plus de réponse. Je souhaite être franc avec vous et je ne peux pas vous dire que pendant les cinquante prochaines années cette passerelle ne bougera pas.

Ce que je peux vous dire, par contre, c'est que toute l'infrastructure est métallique, y compris la rampe d'accès avec les éléments préfabriqués en béton, le tout passé au bitume, ce qui permet de déplacer tous les éléments.

J'espère avoir répondu de manière plus précise à vos inquiétudes et la question que vous avez soulevée est tout à fait pertinente. Je pense que vos conclusions seront tout aussi pertinentes avec cette passerelle qui est nécessaire aujourd'hui.

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif à la construction d'une passerelle de liaison à Villars-Vert, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 88'200.--, soit Fr. 50'400.-- pour l'amortissement de 4 % et Fr. 37'800.-- pour les intérêts de 3% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense nette de Fr. 1'260'000.-- qui en découle sont priés de le manifester par main levée.

***La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents.***

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

#### **4. Message relatif au programme d'action pour la réalisation d'installations de stationnement pour les vélos**

**M. Peter Schnyder**, Président. J'ouvre la discussion générale et je passe la parole à la Commission financière, M. Thomas Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Vice-président de la Commission financière. Lors de sa séance du 16 septembre 2014, M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier, a répondu aux questions complémentaires de la Commission financière lors de la présentation de ce message.

La Commission financière relève que le projet qui lui est soumis répond à sa demande de concept global, émanant de son préavis sur l'aménagement d'une installation de Velopass soumis au Conseil général le 24 février 2011, et s'en félicite.

Toutefois, à l'unanimité, elle demande le renvoi de ce message estimant que le projet présenté n'est pas abouti, notamment quant à son aspect financier. Un dépassement de l'enveloppe budgétaire de 50 % ne se justifiant aucunement (budget Fr. 120'000.-- / crédit Fr. 185'000.--), des solutions de sponsorings et de synergies doivent encore être cherchées de façon à présenter un projet mieux élaboré. La question de la localisation, et par là même de la nécessité d'avoir autant d'emplacements si proches dans un même secteur (trois dans le secteur Cormanon - Nuithonie), doit encore être examinée.

Une solution d'abris combinés pour les vélos en libre-service et privés permettrait aussi de réduire les coûts, notamment en ce qui concerne la couverture de ces installations, bien que cette dernière ait été refusée en septembre 2011 par la Commission financière puis par le Conseil général lors de la demande de crédit pour l'aménagement de la station Velopass.

Afin qu'il soit répondu à l'ensemble de ces questions dans le respect du budget, la Commission financière, à l'unanimité, propose le renvoi de ce message et, par là même, la demande de crédit de Fr. 185'000.--.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est au Conseil communal, M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je vais apporter quelques précisions aux inquiétudes de la Commission financière.

Concernant l'aspect financier effectivement au budget des investissements, il y avait un montant prévu de Fr. 120'000.--, comme je l'ai expliqué à la Commission, le budget d'investissement n'est pas voté, c'est un catalogue de ce que l'on pense dépenser. Ce sont des investissements qui vous sont aussi soumis et que vous validez ou pas.

Il est possible, cela arrive à plusieurs reprises, que le cadre proposé entre le catalogue et les mesures, n'est pas toujours respecté.

Sur le fond, quel est l'objet qui a été rajouté dans ce message et qui n'avait pas été pensé à l'élaboration du budget c'est l'abri du théâtre Nuithonie. Nous avons donc rajouté cet abri. La raison est que nous ne souhaitons pas charger le compte de fonctionnement du bâtiment Nuithonie.

C'est pour cette raison que le Conseil communal a choisi, en profitant de la présence de ce programme d'action vélo, de placer la construction d'une place de stationnement vélo à Nuithonie dans le budget des investissements.

Je rajoute aussi un élément que je n'avais pas au moment où j'ai rencontré la Commission financière. L'Agglomération nous a répondu tardivement que certains abris étaient subventionnables à raison de 50%. Il s'agit de celui de Nuithonie, du centre commercial de Cormanon et celui de la gare de Villars-sur-Glâne.

Compte tenu de ces différentes subventions, si nous soustrayons le stationnement de Nuithonie, qui n'était pas prévu initialement, on arrive à un montant de Fr. 128'000.-- lors de l'évaluation. Elle n'est donc pas tout à fait éloignée du montant prévu. Voilà pour les précisions financières.

Pour les précisions techniques que la Commission financière a soulevées, je rappelle que lorsqu'on parle de synergies, vous avez l'intervention du Conseil général de février 2011 qui était le dernier de la précédente législature. A ce moment, la Commission financière a demandé que la station VLS qui était prévue à Nuithonie, soit déplacée à Cormanon. Aujourd'hui, si je vous comprends bien, vous nous reprochez l'inverse. C'est-à-dire de ne pas avoir la station VLS à Nuithonie afin de pouvoir les couvrir les deux en même temps. J'attends une certaine cohérence.



Nous avons aussi parlé à la Commission financière de synergies entre un abri vélo à Nuithonie et un au centre Commercial de Cormanon en parlant de complémentarité d'usage. On parle de complémentarité d'usage pour les parkings voitures mais, les cyclistes eux, en général, vont parquer leur vélo proche de leur destination. Il est évident que si on ne met pas d'abri cycliste à Nuithonie, ces gens-là ne vont pas aller parquer leur vélo à Cormanon. Ils vont les accrocher aux arbres comme ils le font actuellement. Ces synergies-là n'existent pas.

Il n'y a pas de sponsoring ou de participation de tiers. Je ne me vois pas aller chez M. Grangier, du FC Villars, pour lui demander de participer aux places de stationnement vélos, qui seraient à côté de la buvette du foot. La même chose pour les associations sportives.

Je crois que, sur le fond, tous les éléments sont là pour statuer. Je vois mal comment le Conseil communal pourrait vous donner plus d'informations. Il a prévu un plan global, car on lui demande souvent de ne pas saucissonner. Ici vous avez la totalité des éléments qui sont prévus pour ces prochaines années en terme de stationnement vélos. Il s'agit d'un rattrapage. Aujourd'hui les nouveaux bâtiments sont obligés de prévoir ces places. Les nouveaux centres commerciaux, fastfood et autres, doivent prévoir ces places de stationnement pour avoir un permis de construire,.

Ce qu'on vous propose ce soir, c'est de valider ce plan de rattrapage pour que tout un chacun puisse parquer son vélo sur le sol de la commune en tout sécurité, pour pouvoir l'amarrer et éviter de se le faire voler.

Le Conseil communal vous demande de ne pas renvoyer ce message et de statuer sur le fond.

**M. Peter Schnyder**, Président. Je donne la parole au Conseil général pour la discussion générale sur le renvoi du message. Mme Fässler.

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. Le groupe PLR a examiné avec attention le message du Conseil communal relatif au programme d'action pour la réalisation de stationnement pour les vélos.

Voici quelques remarques. Dans le message présenté ce soir, nous n'avons aucun état des lieux des stationnements pour vélos existants déjà. Une carte de Villars-sur-Glâne avec tous les emplacements existants et prévus aurait été nécessaire à la détermination de la pertinence des investissements proposés ou pas.

Nous sommes surpris par le nombre d'emplacements proposés dans les périmètres très restreints. (Ecole de Cormanon, administration communale, Nuithonie, centre sportif, buvette du FC et l'étang).

Les utilisateurs de vélos, comme ceux de bus ou de voitures peuvent faire quelques mètres à pieds.

Le Conseil général avait déjà rejeté une fois le fait de couvrir les places à vélos Publibike anciennement Vélopass. Il y a lieu de respecter cette décision et de ne pas revenir chaque 2-3 ans avec des objets déjà tranchés.

Le budget d'investissements prévu était de Fr. 120'000.-- et le message présenté utilise Fr. 185'000.--. Il y a donc Fr. 65'000.-- de plus, qui ne sont pas justifiés à notre avis.

Nous souhaiterions, avant d'investir dans des emplacements de stationnement, que le réseau de pistes cyclables soit terminé et qu'une information complète soit donnée sur le système Publibike (statistiques d'utilisation, coûts effectifs, etc.) suite au retrait des différents sponsors et rachat de Velopass.

Le groupe PLR, à l'unanimité, demande le renvoi du message afin d'obtenir ces informations qui permettront de nous déterminer.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autre intervention sur le renvoi du message ? M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je veux juste donner une précision pour les abris.

En septembre 2011, lorsque la station VLS Cormanon a été voté, la demande a été faite par le Conseil général de mettre des fondations pour pouvoir poser plus tard ces abris qui étaient prévus. Il a été dit qu'on les reportait à une date ultérieure. Il ne s'agit pas de revenir avec quelque chose qui n'était pas prévu, mais de proposer aujourd'hui la réalisation de ces couvertures. Quant au subventionnement et au budget, il a été dit pourquoi la différence était là.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Vice-président de la Commission financière. Je m'exprime en tant que vice-président de la Commission financière et si j'ai bien compris, M. Marmier, vous avez l'assurance que trois abris seraient subventionnés, celui de la Gare à 50 %, ce qui ramènerait

le montant TTC de Fr. 15'600.-- à Fr. 7'800.--, celui de l'administration à Cormanon de Fr. 42'000.-- à Fr. 21'000.-- et celui de Nuithonie de Fr. 29'000.-- à Fr. 14'500.-- . Une subvention totale de 57'950.--. Ceci ramènerait le total de Fr. 185'000.-- à Fr. 127'050.-- . Ce sont les subventions de l'Agglomération.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je confirme ces chiffres. S'ils n'ont pas été inclus dans le message c'est que l'Agglomération a tardé à nous répondre et je ne voulais pas présenter des subventions qui n'étaient pas certaines.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Küttel.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. Le groupe PDC ne soutiendra pas la proposition de renvoi, mais présentera un amendement.

**M. Peter Schnyder**, Président. D'autres interventions sur le renvoi du message ? Tel n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le renvoi du message concernant la réalisation d'installations de stationnement pour les vélos sont priés de le manifester par main levée.

***La demande de renvoi est refusée par 29 non, 14 oui et une abstention.***

**M. Peter Schnyder**, Président. J'ouvre la discussion de détail. M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Je ne vais pas parler du message à proprement dit. Je veux juste faire une petite remarque sur la spécificité de la Commission financière qui propose, à l'unanimité, le renvoi du message, et maintenant certains de ses membres ne votent même pas dans le sens de ce qui a été décidé en Commission.

Ceci m'étonne un peu et je me demande l'utilité des préavis de la Commission financière si ses membres ne les suivent pas en plénum !

**M. Peter Schnyder**, Président. Le débat de détail est ouvert. Y a-t-il d'autres interventions sur le message ? M. Thomet.

**M. Samuel Thomet**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe PS a pris connaissance de la volonté du Conseil communal d'offrir aux utilisateurs de vélos des places de stationnement les plus proches des endroits fréquentés de la commune.

Comme indiqué dans le message, le projet présente un dépassement de budget de Fr. 65'000.--. Le parti socialiste propose, pour limiter cet excédent, de repousser la construction de couverts des stations Publibike. En effet, tant que les autres communes de l'Agglomération ne font pas le pas de couvrir leurs stations, l'impact de nos toits sur la qualité des vélos ne sera que minime.

Malgré cette remarque, que nous transmettons au Conseil communal, le groupe PS vous invite à soutenir la réalisation de ces places de stationnement pour les vélos.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autre intervention ? Mme Mottolini.

**Mme Pascale Mottolini**, Conseillère générale. Je parle en mon nom personnel et en tant que membre de la Commission financière. M. Marmier nous avait promis, lors d'une séance de la Commission financière, de nous présenter un plan. J'aurais pensé que cela aurait été intelligent et opportun de nous présenter le plan avant de voter un renvoi, un amendement ou une approbation de ce message.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autre intervention ? M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Cet été, les vélos parkés de manière illégale et chaotique autour de la gare ont été un des problèmes majeurs à Berne et un thème longuement débattu dans la presse. Nous n'en sommes pas encore là à Fribourg et Villars-sur-Glâne.

Pourtant, des places de stationnement pour vélos manquent également à Villars-sur-Glâne. Si nous voulons garder notre avance en qualité de vie sur Berne, une ville qui a, selon des sondages internationaux, une des meilleures qualités de vie au monde, il y a de quoi faire.

Notre Commune s'est engagée pour la mobilité douce. Plusieurs pistes cyclables traversent notre territoire et permettent de se rendre à peu près partout. Il est facile et sûr de rouler en bicyclette de la Grange jusqu'au Centre administratif de Cormanon. Mais une fois arrivé, il y a trop peu ou pas de possibilités d'attacher les vélos. Cela ne pose pas de problème tant qu'il n'y a que deux trois vélos. Une dizaine de vélos devant Nuithonie ou au Centre sportif, par contre, méritent un stationnement digne de ce nom.

Pour ce qui est des abris pour les vélos en libre-service, une partie de l'investissement a déjà été prise en charge par la Commune quand les fondations ont été coulées lors de leur mise en place. La mise en valeur du système passe aussi par l'installation d'abris.

Publibike mais aussi les pistes cyclables sont des mesures innovantes et courageuses de la Commune pour la mobilité douce. Avec les abris prévus par le programme d'action cette politique reçoit également une visibilité nouvelle qu'elle mérite.

Et pour finir, un obstacle majeur qui empêche la mobilité douce par le vélo, c'est quand on se fait voler son vélo. C'est aussi pour cela que le groupe des Verts soutient ce message concernant le programme d'action pour les stationnements pour les vélos.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Küttel.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe PDC a examiné avec attention le message concernant la réalisation d'installations de stationnement pour les vélos.

L'élaboration d'un plan de développement d'infrastructures pour les vélos dans la limite des crédits disponibles satisfait le PDC. Il permettra à la commune de répondre aux objectifs du plan directeur de l'agglomération.

Le groupe PDC s'est attardé sur les emplacements des stations projetées. Est-il nécessaire d'avoir 3 stations au Platy ou à proximité de l'administration communale ? Après discussion, les conseillers généraux PDC ont conclu que les cyclistes étaient comme la majorité des êtres humains, ils souhaitent parquer au plus proche de leur destination. Le PDC rejoint ainsi les propos de M. Marmier et juge les emplacements judicieux.

Cependant, le PDC est un peu surpris par un point de la planification. Il est prévu de couvrir les stations VLS alors que le Conseil général a déjà refusé deux fois les couverts pour ces stations.

Ainsi le groupe PDC vous propose un amendement à ce message. Ils suggèrent d'approuver le message concernant la réalisation d'installations de stationnement pour les vélos, sous déduction des 3 abris pour les stations VLS à la gare, aux Dailles (Rte du Bugnon) et à l'école de Cormamon, à concurrence de Fr. 46'800.--, soit 3 x Fr. 15'600.--, et d'accepter une dépense nette de Fr. 138'200.--, qui sera financée par l'utilisation des crédits disponibles

**M. Peter Schnyder**, Président. Je donne la parole au Conseil communal, M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je vous propose la projection de ce fameux plan. Mme Mottolini, je m'excuse de ne pas vous l'avoir présenté d'entrée en matière.

Les points verts sont les points existants. Les points jaunes sont à améliorer, notamment l'école de Villars-Vert où il y a déjà un couvert, mais pas d'attaches correctes, et les points rouges sont ceux à aménager.

A la question pourquoi tout au Centre sportif et à Cormanon ? Les endroits de stationnement de vélos manquent là où les gens se rendent. C'est dans les lieux publics où se déroulent des activités que nous avons besoin d'endroits pour accrocher son vélo. Il n'y a pas lieu de mettre des stationnements vélos au Couchant ou aux Blés d'Or, etc. où tout le monde a son logement ou sa place de stationnement. Donc c'est bien dans les lieux publics, théâtre, centre commercial, administration, centre sportif que ces places sont nécessaires.

Pour la question du vélo en libre-service, vous avez sur le tableau les statistiques de Publibike. La ligne la plus rose est celle de la dernière année avec l'utilisation de la mise en service de nouvelles stations. Vous voyez que, dans la moyenne, le chiffre est un peu meilleur, mais il n'est pas extraordinaire.

Pourquoi le Conseil communal vous propose-t-il de couvrir ces stations ? C'est une question de coût de fonctionnement. La topographie du Canton de Fribourg nous a convaincus que le seul système intéressant est celui des vélos électriques.

On voit d'ailleurs que les vélos électriques sont nettement plus utilisés. Comme ce sont des vélos onéreux ceci permettrait de ne pas devoir les changer à trop grande fréquence et notre investissement serait ainsi protégé. C'est la raison de cette proposition d'investissement.

Il y a aussi la problématique de se dire, ces couverts n'ont pas été refusés, mais ils ont été reportés et toutes les fondations étaient restées pour pouvoir les visser sans autres difficultés.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Peiry.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. J'aurais encore deux questions pour M. Marmier. Vous avez répondu au début à la Commission financière qu'il n'y avait pas forcément des synergies ou carrément qu'elles n'étaient pas possibles.

Pour citer les deux plus gros postes ce soir, soit les Fr. 42'000.-- de l'administration et les Fr. 29'000.-- de Nuithonie. Nous avons un magnifique parking souterrain de la Migros, on a un superbe bâtiment qui est en train de se construire juste à côté. Est-ce que là vous allez me dire qu'il n'y a pas de possibilités de synergies et de prévoir des anneaux dans le parking couvert, ce qui éviterait d'économiser au bas mot une cinquantaine de milles.

On parlait des couverts pour les vélos en libre-service, on en a déjà parlé il y a deux ans. Vous dites qu'il n'y a pas de possibilité de sponsoring, c'est typiquement le cas d'école, on va chercher un sponsor qui paie et met sa publicité sur ses vêtements et où la commune peut gagner quelques sous.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autre intervention ? Je donne la parole au Conseil communal, M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Pour ce qui est des synergies, tous les cyclistes, aménagistes et urbanistes insistent sur le fait que les cyclistes ne vont pas aller garer leur vélo dans les parkings souterrains, d'autant plus qu'aucune entrée est prévue.

On investit pour des pistes cyclables permettant de rejoindre le théâtre et l'été devant le centre commercial, vous avez des vélos parkés partout. Je crois que c'est une nécessité. Tous ceux qui font du vélo en sont conscients.

Vous avez raison ça coûte un certain prix, mais cela fait partie de l'investissement urbain que l'on doit faire si on entend favoriser l'utilisation du vélo.

Je rappelle aussi que l'on parle de sédentarisation, de manque de mouvement de nos jeunes etc. alors il faut pouvoir faire correctement du vélo.

Vous avez raison quant au sponsoring, celui-ci est en négociations avec la société Publibike, afin que ce ne soit pas les communes qui doivent trouver des sponsors.

Suite à l'amendement du groupe PDC, je précise que la station à la gare est déjà en complémentarité d'usage. La moitié couvre les places vélos et l'autre les places scooters qui peuvent être utilisées par des pendulaires. Je vous invite à réfléchir à cette problématique. En cas de suppression des couverts VLS, il faudrait peut-être penser à garder celui-là pour les pendulaires qui utiliseraient cet endroit.

**M. Peter Schnyder**, Président, interrompt la séance afin de consulter le bureau.

La séance est interrompue à 21h.14. Reprise de la séance à 21h.17.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Küttel, suite aux informations supplémentaires, maintenez-vous votre amendement, soit la suppression de 3 abris pour un total de Fr. 46'800.-- ?

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. Oui, je le maintiens et le reformule. Le PDC propose d'approuver le message concernant la réalisation des installations de stationnement pour les vélos, sous déduction des 3 abris pour stations VLS de la gare, aux Dailles et à l'école de Cormanon à concurrence de Fr. 46'800.--, soit 3 fois Fr. 15'600.--, et d'accepter une dépense nette de Fr. 138'200.-- qui sera financée par l'utilisation des crédits disponibles.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Thomet.

**M. Samuel Thomet**, Conseiller général. A titre personnel, maintenant que nous avons les informations des subventions qui vont arriver, je soutiens complètement le message. J'ai encore une question pour M. Marmier concernant la volonté des autres communes de couvrir leurs stations vélos libre-service.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Les autres communes, pour l'instant, n'ont pas communiqué l'intention de le faire.

Je précise que les vélos appartiennent à chaque commune et lors de l'équilibrage des stations, ce sont nos vélos qui sont placés dans nos stations. Il est évident que les vélos peuvent passer d'une station à l'autre et ne vont pas toujours être protégés. C'est une réalité, je le répète encore une fois, les vélos électriques coûtent un certain prix et l'idée est de pouvoir les utiliser le plus longtemps possible.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Pour un complément d'information, est-ce que c'est juste que, si dans l'amendement de nos collègues on supprime l'abri à la gare, la subvention de 50% de l'Agglomération tomberait ?

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Evidemment, les abris subventionnables sont ceux de la gare, du centre commercial de Cormanon et de Nuithonie. S'il n'est pas construit, nous n'obtiendrons pas de subvention.

**M. Peter Schnyder**, Président. Pour information, nous allons passer au vote du message du Conseil communal tel qu'il a été soumis. Si le vote est en faveur de la proposition du Conseil



communal, nous passerons au point suivant de l'ordre du jour. Si le message est renvoyé, nous voterons sur l'amendement de M. Küttel.

**M. Peter Schnyder**, Président. Dans ce sens, nous passons au premier vote.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif au programme d'action pour la réalisation d'installations de stationnement pour les vélos et la dépense nette de Fr. 185'000.— financée par l'utilisation des crédits disponibles sont priés de le manifester par main levée.

Nous sommes actuellement 44 Conseillers généraux.

***Le message est refusé par 22 non, 20 oui et 2 abstentions.***

Plusieurs Conseillers généraux mentionnent que le résultat n'est pas correct. Il y aurait 3 abstentions.

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous allons revoter.

***Le message est refusé par 22 non, 19 oui et 3 abstentions.***

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au vote de l'amendement.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. Küttel soit le message du Conseil communal avec la suppression des 3 abris pour stations VLS à la gare, aux Dailles et à l'école de Cormanon, à concurrence de Fr. 46'800.--, et une dépense nette de Fr. 138'200.--, qui sera financée par l'utilisation des crédits disponibles, sont priés de le manifester par main levée.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général prend la parole et demande au Président l'objet du vote.

**M. Peter Schnyder**, Président. Le message du Conseil communal ayant été refusé, comme je viens de le dire, on vote sur l'amendement de M. Küttel.

**M. Peter Schnyder**, Président. Mme Fässler.

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. Répond à l'intervention de M. Buntschu. Il faut quand même connaître le règlement du Conseil général. On sait pourquoi on vote ! Si

l'amendement est refusé, c'est refusé. On est bien d'accord M. le Président ! On ne va pas passer toute la nuit sur ce message !

**M. Peter Schnyder**, Président. Selon le règlement en cours, c'est le message du Conseil communal qui est refusé et maintenant on vote sur l'amendement.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Sansonnens.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. On n'a pas à poser des questions au milieu d'un vote. La question a été posée clairement.

**M. Peter Schnyder**, Président. Selon le règlement du Conseil général art. 47 al. 4 ; " Lorsque la proposition du Conseil communal n'obtient pas la majorité des voix, on vote, selon la même procédure, d'abord sur la ou les propositions des commissions....."

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. M. le Président, quand on est en procédure de vote, il n'y a pas d'interruption de qui que ce soit pour demander des questions ou suppléments. La parole n'a même pas été demandée, elle a été prise. Vous ne l'avez pas donnée, vous avez juste écouté ce qu'il avait à dire, ce n'est pas de votre faute.

Par contre, au niveau procédure, si ce message est accepté, on se réserve le droit d'intervenir auprès de la Préfecture pour demander un contrôle de la validation de ce vote.

**M. Peter Schnyder**, Président, interrompt la séance pour 3 minutes.

La séance est interrompue à 21h.14. Reprise de la séance à 21h.17.

**M. Peter Schnyder**, Président. Pour rappeler la situation, le message du Conseil communal a été refusé dans un premier temps. Selon l'art. 47 du règlement, nous passons au vote de l'amendement de M. Küttel.

Encore toutes nos excuses pour les interruptions et questions qu'il y a eues avant.

**M. Peter Schnyder**, Président. Pour que ce soit clair, il s'agit du vote sur l'amendement de M. Küttel. Si l'amendement est accepté, il y aura un nouveau montant. S'il est refusé le message est renvoyé au Conseil communal. Je reformule la demande.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. Küttel soit le message du Conseil communal avec la suppression des 3 abris pour stations VLS à la gare, aux Dailles et à l'école de Cormanon, à concurrence de Fr. 46'800.-- et une dépense nette de Fr. 138'200.--, qui sera financée par l'utilisation des crédits disponibles sont priés de le manifester par main levée.

**L'amendement de M. Küttel est accepté par 31 oui, 13 non et 0 abstention.**

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour. M. Carnevale.

**M. Vito Carnevale**, Conseiller général. J'ai deux petites remarques. La première, pour répondre à M. Grangier, personnellement en tant que membre de la Commission financière, j'ai le rôle de voter un projet sur l'aspect financier.

Je me réserve le droit d'avoir des idées autres que celles concernant l'aspect financier et d'avoir une opinion différente quand je vote au Conseil général.

La deuxième remarque, au niveau de la Commission financière, je trouve regrettable qu'on ait un message quelque peu différent de celui que nous avons voté mardi passé puisqu'il y a une économie d'un peu près Fr. 50'000.-- qui aurait pu changer la donne concernant notre propre décision.

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

## **5. Message relatif à la suite des études pour la réfection de l'enveloppe de l'école de Cormanon**

**M. Peter Schnyder**, Président. J'ouvre la discussion générale et je donne la parole à la Commission financière, M. Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Vice-président de la Commission financière. Lors de sa séance du 16 septembre 2014, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier, et de Mme Catherine Duvoisin, Responsable de la Police des constructions et des bâtiments.

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 370'000.-- pour les mandats d'architecte et d'ingénieur spécialiste, nécessaire à la suite du projet, tout en regrettant que la solution d'un mandat en entreprise générale n'ait pas été

examinée. Elle a pris note que la confirmation de l'octroi des subventions sera donnée au moment de la demande de crédit au Conseil général pour les travaux proprement dits, en février 2015.

La Commission financière donne son accord à un financement par l'utilisation des crédits disponibles, la situation financière et les liquidités actuelles de la Commune le permettant.

Toutefois, elle attend du Conseil communal qu'il adopte une ligne directrice stricte en la matière. On aura une discussion sur ce point lors d'une rencontre le 7 octobre prochain.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est au Conseil communal, M. Pierre-Emmanuel Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Pour répondre à la Commission financière concernant le mandat en entreprise générale, le bureau d'architectes Lutz a de l'expérience dans le cadre de transformations de bâtiments dans différentes communes. Il a de très beaux exemples, dont la salle de la Prillaz à Estavayer et la réfection de Nuithonie à Villars-sur-Glâne. Il fait du très bon travail.

Il faut reconnaître que dans le cadre de la transformation d'un immeuble, il n'a pas l'expérience de travailler en entreprise générale. Certaines communes auraient fait de mauvaises expériences dans le cadre de transformations en entreprise générale. Cela ne veut pas dire qu'une entreprise générale ne fera pas du bon travail.

Deuxième élément, sous réserve de l'approbation par le Conseil général du crédit pour la direction des travaux et l'ingénieur chauffage, les soumissions sont rentrées et respectent le devis qui vous est soumis ce soir. Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion de détail.  
M. Sansonnens.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. A l'occasion de sa séance préparatoire du 25 septembre 2014, le PLR a pris connaissance du message au Conseil général relatif à la suite des études pour la réfection de l'enveloppe de l'école de Cormanon.

A l'unanimité, il vous recommande d'approuver la demande de crédit qui vous est soumise ce soir pour les mandats d'architecte et d'ingénieur.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Buntschu.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe socialiste a pris connaissance du message relatif à la suite des études pour la réfection de l'enveloppe de l'école de Cormanon.

Ce message s'inscrit dans un processus qui a déjà été largement soutenu et c'est donc à l'unanimité que le groupe socialiste vous recommande de soutenir ce message.

**M. Peter Schnyder**, Président. Mme Brouchoud.

**Mme Marie-Hélène Brouchoud**, Conseillère générale. La réfection de l'école de Cormanon. Comment ne pas souhaiter une peau neuve à mon ancien bâtiment de travail. Dommage qu'on ait attendu si longtemps pour lui refaire l'emballage.

Nous souhaitons que la réfection de Cormanon prenne soin de ses occupants car il n'est pas toujours facile de cohabiter avec les travaux.

Le chauffage à distance et la nouvelle isolation permettront de faire de grandes économies car la facture ne doit pas être triste pour le propriétaire.

Dans le hall d'entrée, une invitée chante chaque hiver et siffle très fort. C'est la bise. Elle s'invite à donner le rythme aux frissons. Il serait sage de prévoir un coupe-bise.

Pour l'intérieur, le besoin est aussi grand. La salle des maîtres fait penser à une école des pays de l'Est, pauvre, sans aménagement, des armoires sans portes en forme de casiers.

Pour ses 50 ans, le plus beau cadeau, serait de lui enlever les rides extérieures, sans oublier l'intérieur.

Le groupe PDC accepte le message.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Pittet.

**M. Jean-Yves Pittet**, Conseiller général. Le groupe des Verts accepte le crédit pour les mandats d'architecte et d'ingénieur et félicite le Conseil communal pour le choix du bureau d'architectes Lutz, qui est connu pour sa compétence en matière de rénovations et de constructions écologiques.

J'ai une note personnelle. Je me pose la question pour le chauffage à distance, si cette solution est efficiente à long terme ? J'invite le Conseil communal à bien étudier la pertinence de cette technique.

**M. Peter Schnyder**, Président. Mme Spicher.

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. En tant qu'ex-membre de la Commission scolaire, je vois en page 3 qu'il y a des modifications extérieures prévues pour les personnes à mobilité réduite.

Loin de moi l'idée de penser que les enseignants sont des personnes à mobilité réduite mais je précise qu'ils n'ont toujours pas de WC.

Si dans ces investigations, on pouvait penser à faire des toilettes pour les garçons et les filles qui enseignent dans cet établissement, ce serait sympa !

**M. Peter Schnyder**, Président. Autres interventions ? Je donne la parole au Conseil communal. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Pour être bref, le crédit qui sera demandé, au mois de février ou mars de l'année prochaine au Conseil général, va porter uniquement sur l'enveloppe extérieure et le chauffage. Bien entendu, en même temps, on améliorera les rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Il y a aura d'autres étapes pour les éléments intérieurs. Pour l'instant c'est l'enveloppe extérieure et le chauffage.

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif à la suite des études pour la réfection de l'enveloppe de l'école de Cormanon pour un montant de Fr. 370'000.-- à financer par l'utilisation des crédits disponibles sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté à l'unanimité des Conseillers généraux présents.***

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

**6. Postulat déposé par Mme Belkiz Renklicicek (PS) demandant d'étudier les possibilités d'autorisation de parcage**

**M. Peter Schnyder**, Président. Le secrétariat communal a reçu ce postulat dans le délai prévu. Ce postulat porte sur un objet relevant de la compétence du Conseil communal. En ce qui concerne le Bureau, il a préavisé favorablement ce postulat.

**M. Peter Schnyder**, Président. Y a-t-il une contestation sur la recevabilité ou la qualification formelle. Tel n'est pas le cas. Nous passons à la discussion sur le fond. Je donne la parole au Conseil communal.

**M. Bruno Marmier**. Conseiller communal. J'aimerais préciser la chose suivante :

La commune de Villars-sur-Glâne dispose déjà d'un règlement qui permet de définir des zones vignettes. Nous ne l'avons pas fait jusqu'ici car ce n'était pas nécessaire.

Concernant la problématique du quartier de Villars-Vert, si vous vous en souvenez, nous avons créé un parking d'appoint et il y a encore des places disponibles.

Pour cibler le quartier de Villars-Vert, il y a une marge de manœuvre. De nombreux parkings d'immeubles ne sont pas utilisés pour le parcage. Ce n'est pas à la Commune de trouver une solution pour les parkings existants qui ne sont pas utilisés pour les voitures.

Je peux dire à la postulante, que nous sommes en permanence en train de réévaluer s'il faut, un jour ou l'autre, attribuer des vignettes.

Quoi qu'il advienne de ce postulat, la Commune examine en permanence ces questions. Le Conseil communal vous propose de retirer ce postulat.

Nous faisons le point régulièrement et nous pourrions vous donner des informations sur la situation dans six mois.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est à l'auteure du postulat. Mme Renklicicek.

**Mme Belkiz Renklicicek**, Conseillère générale. Tout d'abord, je vous invite à soutenir ce postulat sur les vignettes de stationnement.

En effet, à mon avis et celui de beaucoup d'habitants, on ne peut plus nier que le manque de place est un réel problème pour notre Commune. De plus, la quasi-totalité des places existantes est limitée à 3 heures de parcage. Ce manque de place et cette limitation sont fâcheux et altèrent la qualité de vie dans la Commune.

Cette pénurie touche différents quartiers tels que Villars-Vert, Bel-Air et Cormanon.

En discutant avec les habitants de ces quartiers, on peut constater un réel ras-le-bol. Lorsque j'ai appelé la Police intercommunale pour lui demander si des vignettes de stationnement existaient dans la Commune, elle m'a répondu que non, pas à l'heure actuelle, en précisant que je n'étais pas la première personne à faire une telle demande.

Le parking de Villars-Vert est presque complet et il semblerait que, seuls, les habitants de Villars-Vert puissent y louer une place. Par exemple, moi qui habite à Bel-Air, à quelques pas de Villars-Vert, je n'y ai pas accès.

Croyez-moi, Mesdames et Messieurs, ce besoin existe et le temps est venu de trouver une solution qui contenterait une partie de nos habitants.

Pour préciser le postulat, je tiens à ajouter que les vignettes seront accessibles, sauf pour les cas spéciaux, que pour les habitants de la Commune. Il s'agit de privilégier nos habitants en leur offrant un certain confort au détriment des pendulaires. De plus, il est connu que les élus villarois aiment gâter les habitants de la Commune en leur offrant, dans la mesure du possible, tout le confort d'une ville où il fait bon vivre.

En outre, comme je l'ai indiqué dans mon postulat, il appartient au Conseil communal d'établir les plans de zone de parcage. Toutefois, je me permets d'ajouter que mon postulat ne vise pas seulement le quartier de Villars-Vert mais également ceux de Cormanon et des Dailles.

Evidemment, Villars-sur-Glâne est bien desservi par les transports publics, toutefois, tout le monde ne travaille pas au centre-ville ou dans une commune voisine.

Nous vivons dans un monde globalisé où les gens travaillent souvent loin de leur domicile et doivent se déplacer, malheureusement, avec une voiture. Je ne vous apprends sûrement rien, mais aujourd'hui, en 2014, les femmes travaillent aussi. Très souvent, les ménages comptent deux voitures, c'est la réalité qui l'exige. C'est bien souvent une obligation et non un luxe.

Certes, prévoir des places de parc encourage les gens à avoir une voiture, ou plutôt leur facilite la vie. Mais ce n'est pas en empêchant les gens à parquer près de chez eux que nous encourageons la mobilité douce. Il s'agit là, à mon avis, d'une idée préconçue dont l'efficacité reste à prouver.



A mon avis, en prévoyant des pistes cyclables et en donnant des cours de conduite à vélo aux écoliers, nous pourrions effectivement encourager la mobilité douce.

La plupart des jeunes, dont les parents ou proches n'ont pas l'habitude de se déplacer à vélo, n'osent tout simplement pas aller sur la route avec un vélo par manque de formation. C'est à ce niveau-là que se trouve, probablement, la clé pour changer les habitudes de nos habitants.

De plus, les vignettes de stationnement constituent une entrée d'argent supplémentaire pour la Commune. Argent qui pourrait, par exemple, être utilisé pour aider les étudiants !

Enfin, je vous soumetts ce soir un postulat clair, simple, répondant aux besoins d'une partie de la population et qui de plus renflouerait les caisses.

Ceux qui en ont besoin l'achèteront et, ceux qui n'en ont pas besoin ne l'achèteront pas. C'est une possibilité offerte aux habitants.

Pour toutes ces raisons, j'affirme, haut et fort, que le besoin de vignettes de stationnement existe dans la Commune et c'est pourquoi, même si c'est déjà prévu dans le règlement, je vous invite à soutenir le postulat afin que la question soit réglée une fois pour toutes et rapidement.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion de détail.  
M. Studer.

**M. Vital Studer**, Conseiller général. Le PCS centre gauche accepte ce postulat pour plusieurs raisons.

Souvent, les personnes rentrent tard le soir, y compris le week-end. Les parkings de Villars-Vert, le long de la route du Coteau, les places réservées pour les habitants d'un quartier, les places de parc de l'église ou d'autres quartiers de notre Commune, sont pleins. Qui ne s'est pas énervé lorsque des camionnettes ou voitures de fonction prennent deux places ! Parler de parking sauvage serait démesuré mais on n'en est pas loin !

Par contre, lorsqu'il s'agit de mettre une amende, un oubli de disque durant la journée ne passe pas inaperçu !

Le PCS centre gauche soutient ce postulat afin de rétablir une certaine cohérence dans la gestion des stationnements de notre Commune.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Sansonnens.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. A l'occasion de sa séance préparatoire du 25 septembre 2014, le groupe PLR a pris connaissance du postulat déposé par Mme Belkiz Renklicicek demandant d'étudier les possibilités d'autorisation de parcage.

A l'unanimité, notre groupe vous recommande de ne pas transmettre ce postulat au Conseil communal. A l'appui de sa recommandation de rejet, le groupe PLR allègue les éléments suivants :

- L'état actuel des choses donne pleinement satisfaction. D'une part, les places de parc privées sont en suffisance, de sorte qu'il est inutile de vouloir créer un système de vignette. D'autre part, les autorisations pour les cas spéciaux sont gérées de manière pragmatique, étant relevé que la Police locale ne se fait jamais prier pour mettre la main à la pâte. A titre d'exemple, si l'on doit utiliser quelques places de parc pour un chantier, il suffit de s'adresser à notre chère maréchaussée, qui va installer les panneaux nécessaires sans faire de difficulté.
- Ensuite, si l'on tient compte de toute la bureaucratie engendrée par la création d'un système tel qu'il est, par exemple, en vigueur à Fribourg, cela risque d'alourdir nos comptes communaux.
- Enfin, notre société est suffisamment réglementée pour que l'on s'abstienne d'ajouter des règles supplémentaires lorsque cela est inutile. L'Etat doit rester libéral et éviter une attitude liberticide.

**M. Peter Schnyder**, Président. Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Comme l'a mentionné notre Conseiller communal, M. Marmier, nous avons effectivement adopté, il y a quatre ans, le 30 septembre 2010, un règlement sur le stationnement et le parcage prolongé des véhicules sur la voie publique.

Les articles 4 à 7 de ce règlement prévoient la possibilité pour notre Conseil communal de prélever des taxes sous forme de parcmètres ou de vignettes pour ce genre de stationnement. Le Conseil communal a, dès lors, la base légale nécessaire et suffisante pour le faire.

Le postulat de Mme Renklicicek n'a d'autre but que d'inviter notre Conseil communal à étudier l'introduction d'un plan de zone de parcage avec vignettes et, cas échéant, le mettre en œuvre.

Le groupe PDC estime que l'étude proposée est judicieuse et, que pour le Conseil communal, le moment est venu de le faire. Il soutient avec une large majorité le postulat proposé.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. A titre privé, si le postulat est accepté, je me réjouis de résilier ma place de parc à Fr. 150.-- par mois pour prendre une vignette à la Commune qui devrait me coûter, comme pour Fribourg, dans les Fr. 400.-- par année et ainsi utiliser les places de parc sur la Commune.

Je soulignerai encore que dans les règlements communaux, actuellement lors d'une construction, il y a des normes sévères qui diminuent le nombre de places de parc dans la construction. On ne peut pas faire n'importe quoi. Si on construit un grand immeuble, on ne peut y faire qu'un certain nombre de places de parc. Là on propose quelque chose qui est l'inverse de ce qui se passe. D'un côté on limite le nombre de places dans les constructions et de l'autre, on veut offrir aux habitants de Villars-sur-Glâne des places de parc qui seront peut-être utilisables par tous les usagers.

**M. Peter Schnyder**, Président. Est-ce que le Conseil communal veut encore se prononcer ?

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Ce que M. Eugster a dit est exact. Au niveau d'un quartier, on a des normes restrictives pour les places de parc. C'est grosso modo une place par appartement. Les quartiers existants ont, en général, plus de places de parc que les nouveaux quartiers. Si on prend le quartier de Cormanon, il n'y pas d'espace disponible sur le domaine public pour rajouter des places de parc. Les routes sont étroites et on ne peut pas faire des places sur les trottoirs. A Villars-Vert, il y a peu de places sur le domaine public et si on les donnait avec des vignettes, il n'y aurait plus de places visiteurs. La problématique n'est pas simple mais quel que soit le destin de ce postulat, nous ferons un état des lieux et nous vous communiquerons les résultats, soit en tant que réponse au postulat, soit par une autre information.

**M. Peter Schnyder, Président.** Nous passons au vote.

Celles et ceux qui approuvent la transmission au Conseil communal du postulat demandant d'étudier les possibilités d'autorisation de parcage sont priés de le manifester par main levée.

***La transmission du postulat est acceptée par 23 oui, 17 non et 4 abstentions.***

**Le Conseil communal dispose d'un délai de six mois, prolongeable de 6 mois maximum, pour se déterminer sur ce postulat.**

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

**7. Postulat déposé par Mme Belkiz Renklicicek (PS) concernant les études tertiaires (HES, universités, EPF) accessibles pour tous**

**M. Peter Schnyder**, Président. Le secrétariat communal a reçu ce postulat dans le délai prévu. Ce postulat porte sur un objet relevant de la compétence du Conseil communal. En ce qui concerne le Bureau, il a préavisé favorablement ce postulat.

**M. Peter Schnyder**, Président. Y a-t-il une contestation sur la recevabilité ou la qualification formelle. Tel n'est pas le cas. Nous passons à la discussion sur le fond. Je passe la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Tout d'abord, permettez-moi une remarque générale concernant les postulats. L'article 53 alinéa 2 de votre règlement stipule que :

***" Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport... "***

Les postulats ne peuvent pas inciter le Conseil communal à faire quelque chose en lui donnant des directives. Cette remarque vaut pour l'ensemble des postulats.

Cela dit, pour revenir au postulat de l'encouragement aux études de Mme Renklicicek, il fait référence au pacte I de l'ONU. Sachez que d'après les rapports qui sont périodiquement faits par la Confédération, la Suisse remplit pleinement ses engagements vis-à-vis de ce pacte.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas des problèmes mais nous ne sommes pas considérés comme étant un pays rétrograde dans ce domaine.

Nous sommes conscients qu'il y a des difficultés. Du temps où j'étais moi-même étudiante, les étudiants travaillaient aussi.

Les cursus se sont sérieusement compliqués, la matière devient de plus en plus lourde et ardue. Les exigences, aussi, ont augmenté et peut-être que, maintenant, il est plus difficile pour un étudiant de concilier vie professionnelle, études et même parfois la vie familiale.

En ce qui concerne la Commune, nous avons toujours adopté une position extrêmement souple. Les étudiants, qui ont des problèmes, peuvent toujours s'adresser au Service social de la Commune et des solutions au cas par cas sont cherchées.

Si vous désirez un rapport nous le ferons mais, en tout état de cause, le rapport ne débouchera pas sur des solutions.

Nous pourrions, évidemment ensuite, étudier s'il y a lieu de mettre en place une législation spécifique, mais dans cette situation de tension économique, nous devons maintenir le cap sur la réglementation financière que nous nous sommes imposée jusqu'ici.

Avant de se lancer dans des prestations sociales, qui vont au-delà de celles que nous proposons actuellement, je demande au Conseil général de bien réfléchir aux conséquences que cela pourrait avoir.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est à l'auteure du postulat, Mme Renklicicek.

**Mme Belkiz Renklicicek**, Conseillère générale.

« A ceux qui ignorent, enseignez-leur le plus de choses que vous pourrez ; la société est coupable de ne pas donner l'instruction gratis ; elle répond de la nuit qu'elle produit »

C'est une citation tirée des Misérables de Victor Hugo. C'est par ces belles paroles, que nous vous invitons à soutenir ce postulat qui tend à apporter un petit coup de pouce aux étudiants de niveau tertiaire comprenant notamment les hautes écoles, les écoles polytechniques fédérales et les universités.

Ce postulat socialiste n'exige pas un système de bourse complet et exhaustif. Il demande une aide complémentaire, à ce qui existe déjà, pour les étudiants qui sont réellement dans le besoin. Les conditions d'octroi, la forme de cette aide, ainsi que les montants à allouer, seraient à définir par le Conseil communal. Il peut s'agir par exemple, simplement, de la prise en charge de l'abonnement du bus.

Il faut également noter, premièrement, que les bourses d'études cantonales ne couvrent pas la totalité des dépenses durant la formation, et ne tiennent pas compte des primes de l'assurance maladie. Deuxièmement, les communes peuvent compléter cette aide.

Certes, beaucoup d'étudiants travaillent à côté de leurs études. Toutefois, tous ne travaillent pas pour les mêmes raisons. Certains le font pour financer leurs vacances ou un joli sac et d'autres pour subvenir à leurs besoins vitaux tels que le repas de midi ou le loyer.

Ainsi, c'est avec regret que nous constatons que les inégalités sociales face à la formation supérieure sont importantes et que beaucoup d'étudiants débutent leur vie professionnelle endettés. De plus, pour certaines filières il est difficile, aujourd'hui, de travailler à côté des études. Un grand taux d'activité constitue une réelle barrière au succès des études ou alors prolonge la durée de celles-ci. De plus, toutes les personnes présentes dans cette salle ce soir savent que les finances de la Commune se portent bien et les comptes sont bénéficiaires.

Nous vous proposons une façon intelligente d'utiliser une partie de cet argent en l'investissant dans la formation de nos jeunes. La Commune fera ainsi un des meilleurs investissements publics qui soient. C'est en tout cas moins risqué que de le confier à un gestionnaire lausannois qui investirait à l'étranger !

Si vous êtes également d'avis qu'en Suisse les difficultés financières ne doivent pas constituer un frein aux études et que vous souhaitez promouvoir l'égalité des chances, il ne vous reste plus qu'à accepter ce postulat.

En effet, j'ose espérer que ce postulat à haute valeur sociale ne soit pas rejeté pour des raisons futiles.

**M. Peter Schnyder**, Président. La parole est au Conseil général. Mme Mottolini.

**Mme Pascale Mottolini**, Conseillère générale. Le groupe PDC lors de sa séance du 23 septembre dernier a examiné avec attention le postulat « Des études tertiaires accessibles à tous ».

Nous partageons le souci d'assurer au plus grand nombre un accès aux études qu'elles soient universitaires ou des hautes écoles.

Nous soulignons les efforts, qui peuvent toujours être améliorés, du Canton pour soutenir financièrement les étudiants tout au long de leur cursus d'études.

Néanmoins, chaque université a un service social qui soutient activement les étudiants, non seulement, au niveau des études mais aussi dans d'autres domaines administratifs tels que, et la liste n'est pas exhaustive :

- Recherche d'emploi
- Prix, prêts sans intérêts, subsides cantonaux, voire de la Confédération
- Soutien financier spécial via un fond de solidarité créé par l'Université
- Réduction de la taxe d'inscription
- Dépannage financier occasionnel
- Subsides lors de frais médicaux
- Logements, socialisation
- Aides sociales diverses, démarches administratives, impôts, endettement, subsides pour les primes d'assurance maladie, problèmes personnels et familiaux, problèmes d'intégration, etc.
- Liste de Fondations privées à but non lucratif et d'œuvres d'entraide, sources d'aides financières supplémentaires, etc.

Je vous invite à consulter les sites internet des différentes universités romandes qui ont une liste particulièrement exhaustive de toutes les aides qu'elles fournissent aux étudiants.

N'oublions pas non plus les parents qui doivent et/ou peuvent apporter eux aussi une contribution financière qui n'est pas négligeable.

Nous estimons par conséquent que le filet social pour venir en aide aux étudiants est suffisamment étoffé et ne jugeons pas nécessaire de mettre à contribution notre Commune, même si nos finances sont encore bien portantes, ce d'autant plus que le domaine des subsides de formation ne relève plus de la compétence des communes depuis 2008.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à rejeter ce postulat.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Schnarrenberger.

**M. Loris Schnarrenberger**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation du 25 septembre 2014, le groupe PLR a pris connaissance du postulat déposé par Mme Belkiz Renklicicek concernant les études tertiaires accessibles pour tous.

Nous proposons la non-transmission de ce postulat. En effet, nous estimons que le subventionnement des études est une tâche cantonale et non communale. Actuellement,

selon le règlement sur les bourses et les prêts d'études découlant de la loi du 14 février 2008 sur le sujet, le montant des bourses cantonales pouvant être octroyées est d'un maximum de Fr. 16'000.-- par année pour le tertiaire. Ce montant nous semble parfaitement correct. Il l'est d'autant plus que, les frais d'écolage sont peu élevés dans notre pays en comparaison internationale malgré un enseignement se situant parmi les meilleurs au niveau mondial. A cette aide s'ajoute la possibilité d'obtenir un prêt remboursable de Fr. 30'000.--, ce qui permet à un étudiant de disposer d'une certaine marge.

De plus, nous estimons que le fait de travailler à côté de ses études ne représente pas forcément une barrière au succès de celles-ci, mais au contraire une certaine richesse sur le plan du développement des compétences sociales et organisationnelles des étudiants. Le succès du système de formation dual en est la preuve par lui-même.

Pour ces raisons, nous vous recommandons de ne pas transmettre ce postulat.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au vote.

Celles et ceux qui approuvent la transmission au Conseil communal du postulat concernant les études tertiaires accessibles pour tous sont priés de le manifester par main levée.

Au moment du vote, 42 Conseillers généraux sont présents dans la salle.

***La transmission du postulat est rejetée par 21 non, 18 oui et 3 abstentions.***

La séance est suspendue à 22h.17. Reprise de la séance à 22h.27.

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

## **8. Postulat déposé par le PLR demandant la réactivation de l'étude pour une fusion avec la commune de Matran**

**M. Peter Schnyder**, Président. Le secrétariat communal a reçu ce postulat dans le délai prévu. Ce postulat porte sur un objet relevant de la compétence du Conseil communal. En ce qui concerne le Bureau, il a préavisé favorablement ce postulat.



**M. Peter Schnyder**, Président. Y a-t-il une contestation sur la recevabilité ou la qualification formelle. M. Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Je vous prie de lire attentivement l'article 53 alinéa 2 du règlement du Conseil général ainsi que le texte sur le dos du document que le Conseil communal nous a transmis.

***" Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général "***.

Que demande le postulat du PLR ? Les auteurs demandent au Conseil communal de réengager des discussions en vue d'étudier la possibilité d'une fusion avec la Commune de Matran.

A notre avis, la requête du PLR, de réengager les discussions, va bien au-delà d'une étude à préparer par le Conseil communal sur une éventuelle fusion. Elle va à l'encontre de l'article 53 alinéa 2 du règlement du Conseil général.

Nous contestons la recevabilité du postulat dans le sens de l'article 56 alinéa 1 de ce même règlement.

**M. Peter Schnyder**, Président. Le Bureau en examinant le postulat transmis a vérifié la recevabilité par rapport à la qualification formelle qu'il a considérée comme correcte par rapport au règlement en vigueur.

Effectivement, selon l'article 53 alinéa 2 « un rapport devra être fourni par le Conseil communal dans le six mois ». Le Bureau a estimé que ceci allait de fait et qu'il n'était pas nécessaire de mentionner dans le postulat qu'un rapport était attendu. De plus, hormis, la qualification, le Bureau a également vérifié le délai de dépôt. Sous cet angle, la recevabilité était incontestable.

**M. Peter Schnyder**, Président. J'ouvre la discussion générale sur la recevabilité de ce postulat et je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Vous avez toujours en mémoire l'introduction que j'ai faite tout à l'heure au sujet des postulats.

Le Conseil communal considère que le Conseil général n'a pas la compétence de lui donner une injonction à faire quelque chose, qui est de sa compétence, en vertu de la répartition des tâches selon la loi sur les communes.

Si ce postulat devait être considéré comme recevable et adopté, le Conseil communal présentera un rapport au Conseil général. Le Conseil communal ne considèrera pas qu'il s'agisse pour lui d'une obligation d'ouvrir des discussions sur cette question.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Grangier, auteur du postulat.

**M. François Grangier**, Conseiller général. L'intention de ce postulat n'a jamais été autre de ce que Mme la Syndique vient d'expliquer.

Un rapport devra être fait dans les six mois ou avec la possibilité d'une prolongation comme le prévoit le règlement. Je ne vois pas le problème !

Je ne demande pas de signer une convention de fusion, ni de dépenser de l'argent pour cela. Je veux juste que le Conseil communal prenne contact avec Matran et fasse tout simplement un rapport en réponse à ce postulat et ça s'arrête là.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Peiry.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. Dans le titre du postulat on parle d'une « réactivation ». Pour rappel l'étude avait déjà été lancée en 2005. Le dossier est resté dans un fond de tiroir suite à la Fusion 2011. Pour finir, le deuxième mot du titre est bien la réactivation de « l'étude ».

**M. Peter Schnyder**, Président. Autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Je pose la question à M. Marthaler s'il maintient sa contestation sur la recevabilité suite aux informations reçues ?

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Je maintiens la contestation de la recevabilité.

**M. Peter Schnyder**, Président. Conformément à l'article 56 de notre règlement, nous allons donc passer au vote sur la recevabilité de ce postulat.

Celles et ceux qui approuvent la recevabilité de ce postulat sont priés de le manifester par main levée.

***La recevabilité du postulat est acceptée par 22 oui, 20 non et 2 abstentions.***

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons sur la discussion de détail. Je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Comme je l'ai déjà dit, le Conseil communal fera un rapport. Le Conseil communal ne va pas entamer des discussions. Il va examiner, si ce postulat est accepté, le pour et le contre, et vous donnera une réponse politique, qui pourra être négative parce que la situation ne se prête pas ou pour toute autre raison.

La seule chose que le Conseil communal fera sera un rapport sur l'état de la situation et sur les opportunités qu'il estime, en l'état, pouvoir être soutenues.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. En déposant un postulat, on sait ce qu'on demande. Peut-être était-il un peu trop détaillé alors je m'en excuse.

Le but est de prendre contact avec Matran et aussi de voir en dehors du pot fribourgeois et des intérêts personnels électoralistes et autre sphère politico-socialiste. De voir ce qu'il est possible de faire sans toujours entendre la même rengaine.

La petite ceinture de Fribourg a ses avantages. Elle peut être un point de départ pour une fusion. C'est pour cela qu'il est important et intéressant de creuser un peu le dossier.

Je parle de Matran mais on pourrait aussi parler de Givisiez, Granges-Paccot, etc. Pourquoi Matran ?

Lorsqu'on a voté le terrain synthétique, la Commune de Matran s'est engagée par son Assemblée communale à verser les Fr. 400'000.--. C'est peut-être un signe qu'elle nous envoie.

Je pense qu'il serait hautain de ne pas discuter avec eux. Il faut être honnête avec nos voisins, et passer par cette discussion est quelque chose d'important.

Je vous encourage à voter sur ce postulat maintenant qu'il est recevable. Cela n'engage personne, ni le Conseil communal, ni le Conseil général sur un quelconque résultat. Cela montrerait une ouverture d'esprit qui sortirait du marasme politique en vigueur actuellement dans le dossier de fusion au niveau du Grand-Fribourg.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Je vais faire une déclaration politico-socialiste sur le fond.

Le PS de Villars-sur-Glâne soutient le principe d'une fusion au niveau du Grand-Fribourg. Nous estimons que cette question du centre cantonal fort est vitale pour tout le Canton.

C'est aussi l'avis du Conseil d'Etat qui, dans sa réponse à la motion socialiste au Grand Conseil, a écrit :

« Une fusion du centre cantonal doit en particulier permettre au canton de Fribourg de faire face aux défis démographiques et concurrentiels qui l'attendent, tout en répondant aux attentes de la population en matière de cadre de vie et de service de proximité ».

L'aboutissement d'une telle fusion est un enjeu non seulement régional, mais tout autant cantonal, afin de donner au canton de Fribourg une assise à plus grande échelle entre l'arc lémanique et les autres grandes agglomérations suisses.

S'agissant du Grand-Fribourg, le Conseil d'Etat a retenu un périmètre comprenant les communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Pierrafortscha et Villars-sur-Glâne. Il a en outre considéré comme envisageable l'inclusion dans ce périmètre des communes de Corminboeuf et Chésopelloz à titre subsidiaire.

Villars-sur-Glâne est indéniablement un maillon fort du Grand-Fribourg et il s'agit en premier lieu de rendre la terre fertile pour cette fusion-là.

La Commune de Matran, elle, est en discussions avancées pour fusionner avec les communes d'Avry et/ou Sarine-Ouest, fusion qui correspond au plan de fusion de la Préfecture, basé sur la loi sur les fusions et la loi sur les communes. Matran a le rôle de commune pont entre une future commune de Sarine-Ouest et du Grand-Fribourg.

Il ne nous semble absolument pas opportun, de ces pourparlers par une intervention unilatérale du Conseil communal de Villars-sur-Glâne. En plus, la Commune de Villars-sur-Glâne a tout autant, sinon plus, de collaborations fructueuses avec Fribourg et les environs (Services des eaux, déchets, Corporation forestière, actes de défaut de bien, Bois d'mon Coeur) qu'avec Matran.

Nous proposons de rejeter le postulat et de ne pas le transmettre au Conseil communal.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Faut-il vraiment repartir dans un nouveau projet de fusion sous forme de « fusionnette » alors que le récent échec d'un mariage à trois avec Fribourg et Marly n'est pas encore digéré et que l'on n'en a pas encore tiré toutes les conséquences !

Après avoir affirmé de manière simpliste, je cite : « L'impossibilité de discuter avec nos voisins de la Capitale », le PLR met la charrue avant les bœufs et, la tête dans le guidon, propose de relancer Matran, la fiancée éconduite lamentablement en 2004 après quatre ans de fréquentations.

L'hypothèse semble séduisante. Il suffirait de trouver un partenaire qui bénéficie d'un taux d'imposition fiscale plus au moins semblable pour aboutir avec succès à une fusion intercommunale.

S'il fallait actuellement demander quelque chose au Conseil communal en terme de fusions intercommunales, c'est bien d'abord qu'il se mette au travail à l'interne pour :

1. Analyser de manière honnête les causes de l'échec précédent, en prenant sa part de responsabilité.
2. Développer une stratégie sérieuse incluant, entre autres, l'étude des différentes variantes issues du plan de fusion de la Préfecture, dans laquelle Matran n'apparaît jamais, en répondant à la question pourquoi fusionner avec qui et comment ?
3. Remettre à plat tant les opportunités que les obstacles prévisibles pour chaque cas, en leur donnant des esquisses de solution.

Et pour ajouter une petite note à notre Conseil général, ce qu'il ignore superbement, le PLR aurait pu mentionner au passage dans son postulat le rôle que pourrait tenir notre Commission sur les fusions intercommunales (COFI) avec son potentiel et ses compétences. L'histoire récente nous a pourtant démontré que vouloir laisser le Conseil communal agir seul en la matière, est risqué. L'implication et la prise de distance critique d'une commission ad hoc issue du Conseil général ne pourrait être que profitable.

C'est pour toutes ces raisons que le Centre Gauche PCS a décidé, à l'unanimité, de refuser le présent postulat.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Rudaz.

**M. Marius Rudaz**, Conseiller général. Tout a son temps. Le groupe PDC a également étudié le postulat en matière de fusion du PLR. Nous ne sommes pas totalement opposés à cette requête, mais il n'est pas temps.

Après l'échec du « ménage à trois » avec Fribourg et Marly, et une année et demie avant les élections, nous trouvons qu'il est anticipé de se lancer dans les bras d'un nouveau partenaire.

Laissons au Conseil communal le temps de réaliser son programme de législature et il sera peut-être temps après les élections d'aller à la recherche d'une nouvelle liaison.

Le groupe PDC, à sa majorité, va s'abstenir sur ce postulat.

**M. Peter Schnyder**, Président. Mme Uehlinger.

**Mme Marie-Lucie Uehlinger**, Conseillère générale. Les Verts ne soutiendront pas le postulat du PLR demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une fusion avec la commune de Matran.

Les Verts continuent de soutenir le projet d'une fusion à moyen terme et dans une première étape des trois communes de Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne. Cette fusion doit s'élaborer dès maintenant par l'intensification et par le développement de collaborations concrètes qui vont au-delà de simples accords intercommunaux. Nous pensons à des projets concrets comme le développement de zones industrielles communes.

Les Verts souhaitent donc que la Commune de Villars-sur-Glâne avance dans le sens du développement d'une collaboration étroite avec Fribourg et Marly, tout en accordant au processus de fusion, le temps qu'il lui sera nécessaire pour aplanir les crispations et les réticences actuelles.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal de Villars-sur-Glâne d'informer le Conseil général des étapes à venir du processus de fusion avec Fribourg et Marly.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autres interventions. M. Küttel.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. Sans vouloir vous offenser sur l'opportunité d'une fusion avec Matran où dieu sait quelles autres communes je veux juste suggérer au Conseil communal de ne pas être totalement fermé à un rapport sur les fusions de manière générale.

En prenant compte d'autres formes de collaboration, on aura peut-être plus de réponses que lorsque Mme la Syndique avait parlé de la fusion ratée, pour l'instant, avec Fribourg. Le Conseil communal pourrait s'ouvrir sur d'autres formes de collaboration. Cela pourrait être par des conventions intercommunales, la création de sociétés intercommunales de service. Ces éléments pourraient être intégrés dans ce rapport. Il serait intéressant de connaître la position du Conseil communal à ce niveau.

A titre personnel, je soutiendrai le postulat du PLR.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Carnevale.

**M. Angelo Carnevale**, Conseiller général. Je voudrais juste dire une chose. Des fois j'ai l'impression que je ne suis pas sur terre mais sur une autre planète.

Les murs sont tombés, les blocs se sont effrités. On a voté et incité les gens de ne pas fusionner avec Fribourg pour des questions d'imposition.

Le but, maintenant, est de fusionner avec Fribourg. Il y a une économie globalisée et on cherche Matran pour fusionner. On cherche à fuir la réalité des choses.

Ce postulat est juste là pour mettre un peu de mauvaises herbes dans les fusions. En tant que socialiste, je souhaite pour l'avenir de notre Commune, que nos partis de droite et de gauche s'engagent à fusionner avec le Grand-Fribourg à la condition de ne pas pénaliser notre Commune.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. La mauvaise herbe va vous répondre M. Carnevale. Je pense qu'avoir les pieds sur terre n'est pas de rentrer dans le mur. Être focalisé sur une ligne sans aucune vision d'avenir, c'est avoir une fermeture d'esprit.

Il ne faut pas oublier que Matran est notre voisine, membre de l'Agglomération fribourgeoise. Matran a également une ligne de bus qui traverse Villars-sur-Glâne. On ne parle pas, ici, de fusionner avec une commune avec laquelle nous n'avons pas de limites communes !

Cela va être difficile de rentrer en matière, pour notre Conseil communal, lorsqu'on entend de pareils termes.

Vous mentionnez la COFI, M. Moret. Elle n'a pas besoin d'être activée car, à l'heure actuelle, c'est un simple rapport qui est demandé.

Le Grand-Fribourg est un projet avec des articles de lois, des rapports etc. Le peuple, on l'a vu, suit rarement les grands projets, les articles de lois, etc. C'est une opportunité qui peut se présenter.

Villars-sur-Glâne est une ville ouverte d'esprit, toujours prête à discuter avec ses partenaires. Le rejet du postulat, ce soir, serait un mauvais signe que nous montrerions vis-à-vis de notre voisine. Il aura des répercussions sur la perception de Villars-sur-Glâne par rapport à ses petites voisines.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au vote.

Celles et ceux qui approuvent la transmission au Conseil communal du postulat concernant la réactivation de l'étude pour une fusion avec la commune de Matran sont priés de le manifester par main levée.

***La transmission du postulat est rejetée par 22 non, 16 oui et 6 abstentions.***

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

## **9. Election d'un membre à la Commission financière**

**M. Peter Schnyder**, Président. En raison de la démission de M. Olivier Carrel du Conseil général, il y a lieu d'élire un nouveau membre pour la Commission financière.

Je vous rappelle que l'élection a lieu au scrutin de liste, les abstentions, les bulletins blancs et nuls ne sont pas comptés. La parole est au Conseil général, M. Sansonnens.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. Le groupe PLR a l'avantage de vous proposer M. Eric Guggiari en qualité de nouveau membre de la Commission financière.

M. Guggiari est âgé de 47 ans. Il est marié et père de deux enfants majeurs. Il est membre du Conseil général depuis 2006. Il est, donc, rompu au fonctionnement de notre parlement communal.



Sa formation professionnelle constitue un atout pour la Commission financière, puisqu'il est expert diplômé en finance et en controlling, expert-réviseur agréé ASR (Autorité de surveillance des entreprises de révision).

A l'heure actuelle, il est à la tête de la fiduciaire Guggiari Gestion. De par ses mandats, il dispose d'une formidable expérience en matière de finances publiques. En particulier, il officie en qualité d'organe de révision de trois communes, Châtel-St-Denis, Senèdes, Corserey, ainsi que d'autres institutions publiques. Il est Vice-président du Conseil d'administration d'un EMS et du Conseil de fondation d'HorizonSud.

Enfin, il n'hésite pas à faire bénéficier de ses compétences les jeunes en formation, puisqu'il est responsable pédagogique et chargé de cours pour le brevet de comptable.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autre candidature ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc à l'élection. Est candidat M. Eric Guggiari.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins, les récolter puis à me délivrer le résultat.

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons à la proclamation des résultats.

- Bulletins délivrés 44
- Bulletins rentrés 44
- Bulletins blancs et nuls 6
- Bulletins valables 38
- Majorité absolue 20

***Est élu, M. Eric Guggiari avec 38 voix.***

**M. Vito Carnevale**, Conseiller général. M. Guggiari, le groupe socialiste qui a voté uni et de manière loyale le candidat proposé par le PLR, vous félicite pour votre élection et vous souhaite bon travail dans une Commission aussi importante.

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

## **10. Election d'un membre à la Commission d'aménagement**

**M. Peter Schnyder**, Président. En raison de la démission de M. Marc'Aurelio Andina du Conseil général, il y a lieu d'élire un nouveau membre à la Commission d'aménagement.

Je vous rappelle que l'élection a lieu au scrutin de liste, les abstentions, les bulletins blancs et nuls ne sont pas comptés. La parole est au Conseil général. M. Carnevale.

**M. Vito Carnevale**, Conseiller général. Pour succéder à M. Marc'Aurelio Andina, que nous remercions pour tout son travail effectué au sein de la Commission d'aménagement, le groupe PS vous propose d'élire Mme Pascale Spicher, Conseillère générale depuis 2008.

Arrivée dans notre commune en décembre 2004, je vous rappelle que c'est dans la famille de Mme Spicher que nous avons compté notre dix-millième habitants de la Commune et que nous sommes devenus dès lors une ville.

Quoi de plus normal, pour une faiseuse de ville que d'être amenée à siéger au sein de la Commission d'aménagement. Elle qui est venue dans cette commune parce qu'on y plantait des arbres pour relier les bois, celui de Moncor et celui du Platy, alors que dans sa commune, on y rasait ceux du triangle des Bermudes.

Sans compétences particulières d'urbanisme, elle a prouvé, car elle siège encore dans d'autres commissions, qu'elle a une tête bien faite et peut étudier des dossiers aussi ardues que sensibles, et aussi importants que confidentiels.

Pour celles et ceux qui penseraient que ses capacités de Docteur en psychologie pourraient mieux servir ailleurs, sachez qu'elle sait manier la tronçonneuse, le poste à soudeuse et avec une bétonneuse, elle peut vous monter un mur.

Mais comme dans une Commission d'aménagement, il est surtout question de formuler des propositions pour l'élaboration du plan d'aménagement de notre commune et de donner des préavis en vue de son application, Mme Pascale Spicher se contentera d'étudier les dossiers en vue de maintenir une excellente qualité de vie dans l'aménagement futur de notre ville.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autre candidature ? Tel n'est pas le cas. Nous passons à l'élection. Est candidate Mme Pascale Spicher.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins, les récolter puis à me délivrer le résultat.

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons donc à la proclamation des résultats.

- Bulletins délivrés 44
- Bulletins rentrés 44
- Bulletins blancs et nuls 13
- Bulletins valables 31
- Majorité absolue 16

***Est élue, Mme Pascale Spicher avec 31 voix.***

**M. Peter Schnyder**, Président. Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

## **11. Divers**

**M. Peter Schnyder**, Président. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Il a beaucoup été question, ce soir, de postulats. Puisque nous sommes dans ce chapitre et que nous n'allons pas le quitter de sitôt, pour vous faire un aveu, comme vous le savez « une faute avouée est toujours à moitié pardonnée », le Conseil communal se devait de répondre au postulat de Mme Uehlinger et M. Moret sur le développement de logements coopératifs dans les six mois selon le règlement.

Il a un léger retard et le ramène à un plus grand retard car, entre-deux, est venu se greffer le postulat de Mme Polito et de M. Andina qui est un complément au premier. Dès lors, le Conseil communal qui n'a pas de retard pour répondre au deuxième postulat, s'est dit que ce serait plus intelligent de coupler les deux postulats.

Moyennant accord des auteurs, d'abord, et du Conseil général ensuite, le Conseil communal vous prie de lui accorder un délai supplémentaire jusqu'à la session de décembre où il répondra aux deux postulats.

(Tacitement les Conseillers généraux acceptent la prolongation de délai)

**M. Peter Schnyder**, Président. Mme Brouchoud.

**Mme Marie-Hélène Brouchoud**, Conseillère générale. Je demanderais aux scrutateurs de se lever lorsqu'ils font le comptage. Car en restant assis, il semble que c'est plus difficile de compter. Ceci éviterait de devoir recommencer.

**M. Peter Schnyder**, Président. M. Esseiva.

**M. Pierre-Emmanuel Esseiva**, Conseiller général. Etrange réflexion.

**M. Peter Schnyder**, Président. Je donne la parole à la Vice-présidente, Mme Véronique Polito concernant la traditionnelle sortie du Conseil général.

**Mme Véronique Polito**, Vice-présidente. Il est tard, nous sommes tous fatigués et aimerions bien rentrer mais il y a un point sur lequel il faut encore voter ! J'ai juste une petite demande à vous faire.

Concernant la sortie du Conseil général, nous aurions la possibilité de visiter l'entreprise Richemond. Toutefois, la visite devra se faire un vendredi à 15 heures. Sachant que bon nombre de Conseillers généraux ne pourront pas se libérer, le Bureau n'a pas fixé de date avant de connaître si la majorité de ceux-ci pourrait être disponible.

De ce fait, je demande à celles et ceux à qui cela poserait un problème de lever la main. Quatorze personnes environ ne pourront pas se libérer. De ce fait une autre proposition va être faite.

**M. Peter Schnyder**, Président. Une proposition concrète vous sera faite lors de la prochaine séance. Autres interventions ? M. Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Le PS de Villars-sur-Glâne a pris connaissance avec consternation de la situation de la Caisse de prévoyance de l'ACSMS. Il exprime son soutien aux collaboratrices et collaborateurs touchés. Nous demandons que ceux-ci soient informés par les autorités de manière officielle et détaillée sur la situation en cours et l'avenir de leurs rentes.

La disparition de 45 millions de francs de cette Caisse de prévoyance est scandaleuse et place dans l'incertitude des centaines d'employés du district de la Sarine et de la Commune. Le PS de Villars-sur-Glâne attend que toute la lumière soit faite sur les circonstances exactes de

cette débâcle, que les responsabilités soient identifiées et que des mesures soient prises pour éviter un tel scénario à l'avenir. En l'état, il est évident que les communes n'ont pas à supporter les conséquences financières de cette gestion catastrophique et irresponsable.

Le PS de Villars-sur-Glâne demande à ce que des solutions soient rapidement trouvées afin de rassurer le personnel ayant cotisé auprès de la Caisse de prévoyance, demande une information continue sur l'évolution de la situation et réitère son soutien à toutes les personnes touchées.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autres interventions ? M. Carnevale.

**M. Angelo Carnevale**, Conseiller général. Je voudrais juste dire à nos Conseillers communaux, étant donné la situation conjoncturelle de notre canton de Fribourg je ne pense pas que notre Commune soit épargnée. Cartier ferme trois jours par semaine, Pavatex la même chose et Polytype licencie.

Pour le terrain de Bertigny, dont l'emplacement fait partie de Fribourg et Villars-sur-Glâne, il faudrait faire le nécessaire pour le rendre en zone industrielle.

A Fribourg actuellement, il y a toutes les conditions. Il y a les écoles professionnelles, l'école d'ingénieurs, l'université et de la main d'œuvre qualifiée. Il faut activer, semer avec volonté. C'est un but de fusion, créer un Grand-Fribourg, et s'intéresser à ce terrain pour attirer des industries à haute valeur ajoutée pour y créer des places de travail.

Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, dans notre Commune, 40 % des entrées fiscales viennent des entreprises. Avec la situation qui va changer, il faut se battre pour voir plus loin.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autres interventions ? M. Guggiari.

**M. Eric Guggiari**, Conseiller général. Je voudrais savoir si nous devons avoir des craintes suite à l'annonce de Richmond de mettre une partie de son personnel, du site de Villars-sur-Glâne, au chômage partiel.

**M. Peter Schnyder**, Président. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Tout d'abord, permettez-moi de vous informer que la Commune n'a pas pour habitude de s'immiscer dans les affaires privées des entreprises.

Ensuite, il ne faut pas confondre, ce n'est pas le Groupe Richemond mais la Manufacture Cartier qui a annoncé le chômage partiel, et qui l'avait déjà fait en 1999.

La Commune n'a pas été informée officiellement. L'entreprise n'a pas souhaité en parler avec la Commune. De ce fait, il est impossible de vous répondre de ce qu'il en est, en l'état.

**M. Peter Schnyder**, Président. Mme Fässler.

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. Je vais répondre à M. Guggiari, étant dans le domaine de l'horlogerie par mon époux.


Je veux juste expliquer que les sociétés horlogères le font tous les trois quatre ans. Le Groupe Swatch l'a fait il y a environ quatre mois. Ils mettent durant 3-4 jours le personnel à l'arrêt. Ils ne travaillent pas mais touchent quand même leur argent. C'est en quelque sorte un chômage technique. Ce n'est pas un licenciement, la manufacture va reprendre. Ce sont des petites pauses qui servent à renflouer les caisses. Toutes les sociétés horlogères le font y compris chez mon époux.

**M. Peter Schnyder**, Président. Autres interventions ? Tel n'est pas le cas.

Nous arrivons au terme de cette séance et je remercie tout le monde pour la bonne tenue de nos débats et me réjouis de vous revoir à la séance du 11 décembre 2014, séance du budget 2015. Place à notre traditionnelle verrée et bonne soirée à tout le monde.

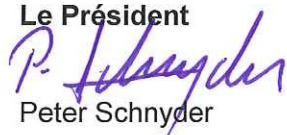
La séance est levée à 23 heures 21.

Le secrétaire

  
Emmanuel Roulin



Le Président

  
Peter Schnyder